

BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2025



Jean-Michel Denis, Directeur de l'ISST
jean-michel.denis@univ-paris1.fr

Adeline Gubler, Ingénieure d'études de l'ISST
adeline.gubler@univ-paris1.fr

Plaquette de présentation de l'ISST (annexe 1)

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé par décret du 9 juillet 1951¹ sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, essentiellement pour former les « conseillers du travail ». Un colloque inaugural est organisé en Sorbonne sous le patronage du Bureau international du travail (B.I.T.) et de la section française de l'UNESCO le 28 avril 1952².

Après la mort accidentelle, en 1960, de Paul Durand, universitaire de renom spécialiste de droit social qui dirigeait la section « enseignement » de l'ISST, Marcel DAVID (1920-2011), Professeur d'Histoire et fondateur de l'Institut du travail de Strasbourg, reprend la direction de l'ISST en lui donnant une nouvelle impulsion et de nouvelles orientations³.

Aujourd'hui, l'Institut représente le lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France, il a pour mission d'assurer la formation des militants syndicaux qui, du fait de leurs responsabilités, ont besoin de compléter leur expérience par un enseignement de niveau universitaire réalisé dans le cadre de sessions juridiques ou pluridisciplinaires – droit, économie, sociologie – organisées autour des questions du travail et des politiques économiques et sociales. Des sessions de formations plus « périphériques » au regard des missions de l'ISST sont également organisées autour du droit de la consommation (formation de membres d'associations de consommateurs liées à une organisation syndicale).

¹ Journal officiel du 13 juillet 1951, p. 7538.

² [Cf. "L'inauguration de l'Institut des sciences sociales du travail", in Revue française du travail, 7e année, n° 10-12, 1952, p. 3-16.

³ Cf. Marcel David (1982), *Témoins de l'impossible, militants du monde ouvrier à l'université*, éd de l'Atelier, 1989, 264 p., spécialement p.133 et s. ; du même auteur, « L'Université et l'éducation ouvrière », *Droit social* n° 4, avril 1962, p. 220-229.

Françoise Fortunet (2005), « [Marcel DAVID entre syndicalisme et université](#) », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 19 janvier 2006

Depuis 2021, année de reprise effective suite à l'épidémie de COVID-19, l'activité de formation de l'ISST a progressé tous les ans. En volume global, avec 48 sessions de formation tenues en 2025 (+ 3 par rapport à l'année précédente). Mais également par type de formation menée : 29 formations dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S) (+1 par rapport à 2024) et 19 formations prud'homales (+2 par rapport à 2024). En ces temps où la crédibilité des organisations syndicales est attaquée, et où les universités sont à la peine, soumises depuis plusieurs années à des mesures continues d'austérité, cette tendance favorable confirme l'importance du rôle respectif joué par ces deux types d'institution, et de leurs apports réciproques. En effet, rappelons-le, car le point est souvent ignoré ou oublié, les instituts du travail, dont fait partie l'ISST, ne sont pas des organismes de formation mais des composantes universitaires, dont le rôle est justement d'offrir un savoir de ce type aux représentants salariés du monde du travail. Ce savoir, qui plus est, est tout à fait particulier. Ni prétentieux, ni univoque, il résulte, dans le contenu comme dans sa forme, de l'apport mixte du demandeur, le coordinateur syndical chargé du stage pour son organisation, et de l'enseignant-chercheur chargé de le transmettre. Sa richesse est donc le produit de cette rencontre.

Pour moitié, les formations dispensées par l'ISST sont interdisciplinaires. Si l'interdisciplinarité, pour la plupart des enseignants-chercheurs qui interviennent en institut du travail, est un mantra, elle est aussi un combat. La professionnalisation de la représentation syndicale, la technicisation croissante des mandats afin de traiter des dossiers toujours plus complexes et nombreux, la réduction de leur nombre en raison de la rétractation de la sphère militante et de l'affaiblissement de leurs moyens par la puissance publique, etc., ne facilitent pas le travail de mise en perspective et l'approche diversifiée des thèmes abordés dans les formations. Au point de devoir souvent convaincre les syndicalistes eux-mêmes que les détours offerts par l'interdisciplinarité sont féconds pour le combat syndical.

Thème émergent il y a quelques années, la transition écologique et son intégration dans les problématiques syndicales, est aujourd'hui un classique de la demande syndicale. Au titre sinon des nouveautés du moins des thématiques relancées, celle sur la politique familiale, afin de former des administrateurs des caisses des allocations familiales ; les stages consacrés à l'actualité économique et à la compréhension de ses enjeux ; ou à la démocratie sociale dont les principes semblent s'éroder.

On le sait, la formation n'est pas la seule mission de l'ISST. La recherche en est une autre. Elle s'est traduite en 2025 par l'organisation de deux manifestations scientifiques. La première avec l'Institut de Recherche Economiques et Sociales (IRES), institution partenaire de l'ISST de longue date, avec laquelle les points de convergence et les complémentarités sont nombreux, et appellent à être encore renforcés. Elle a été consacrée à la sortie de l'ouvrage collectif coordonné par Bruno Palier et Christine Erhel *Travailler mieux* et a fait intervenir des chercheurs et des syndicalistes. La seconde, sous la forme d'un colloque organisé par Arnaud Casado et Baptiste Delmas sur Les directives Durabilité et Vigilance et leur appropriation par les forces syndicales, a également permis de croiser les regards et les expériences sur le sujet.

On retrouve ce regard croisé, entre chercheurs et inspecteurs du travail cette fois-ci, dans les journées organisées par l'ISST à destination de ces derniers rattachés à la DRIETS Ile de France. Comme les années précédentes, quatre de ces journées d'information et de sensibilisation ont été organisées en 2025, sur des sujets, de nature juridique et socio-économiques, correspondant à l'actualité de l'inspection du travail. Plus encore que les années précédentes, ces journées ont connu une grande audience avec une participation record des inspecteurs du travail pour chacune d'entre elle

L'activité de l'ISST en quelques chiffres

L'Institut des sciences sociales du travail délivre principalement deux types de formation : celles qui s'inscrivent dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S) ; et des formations juridiques à l'attention des conseillers prud'hommes (CPH) dans le cadre de conventions spécifiques signées avec le Ministère du travail. Depuis plusieurs années se sont également ajoutées des sessions de formation en sciences de l'éducation, centrées sur la formation des animateurs et des animatrices syndicaux.

En 2025, l'activité de l'ISST a été la suivante :

- 48 sessions de formation dans le cadre des congés de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S.)⁴ et de formation prud'homale⁵ auxquelles ont participé 699 stagiaires, dont 403 pour la seule F.E.S.E.S (répartis sur 29 sessions d'une durée de deux à cinq jours) et 296 pour la formation prud'homale (répartis sur 19 sessions).
- Se sont ajoutées 8 Journées de Droit Social (JDS) qui ont accueilli, par séance, entre 60 et 70 conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC) soit 409,5 journées stagiaires.

L'ACTIVITÉ DE L'ISST EN 2025 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2025, 48 sessions de formation⁶ ont été organisées par l'ISST :

- 29 sessions de formation⁷ réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (FESES),
- 19 sessions⁸ dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

Ventilation par discipline des sessions de formation FESES (2025)

DISCIPLINE (S)	Nombre de sessions	Nombre de journées stagiaires	sur l'ensemble des sessions de formation (journées stagiaires)
Droit	8	510	30%
Sciences de l'éducation	7	354	21%
Sociologie et économie	2	122,5	7%
Sociologie et droit	3	227	13%
Économie et droit	5	341	20%
Économie	4	148	9%
Total	29	1702,5	100%

⁴ Article L. 2145-5 du Code du travail (modifié par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) : « Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés aux organisations syndicales mentionnées au 3° de l'article L. 2135-12, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés. »

⁵ Cod. Trav. L1442-1.

⁶ 47 en 2023 et 45 en 2024

⁷ 27 en 2023 et 28 en 2024

⁸ 18 en 2023 et 17 en 2024

Ventilation par discipline des sessions de formation prud'homales (2025)

DISCIPLINE (S)	Nombre de sessions	Nombre de journées stagiaires	sur l'ensemble des sessions de formation (journées stagiaires)
Droit	19	969,5	100%
Total	19	969,5	100%

Statistiques FESES 2023-2024-2025

Année	Nombre de sessions	Nombre de journées stagiaires	Nombre de stagiaires	Hommes	Femmes
2023	27	1605	384	221	163
2024	28	1778	396	243	153
2025	29	1702,5	403	239	164

I. LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST

Composante interne de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'ISST est habilité par arrêté ministériel⁹ à assurer la [formation économique, sociale, environnementale et syndicale](#) des salarié.e.s membres d'organisations syndicales ainsi que des [conseillers prud'hommes](#) (cf. art. L.2145-1 à 13 et R. 2145-1 à 8 du Code du travail pour la F.E.S.E.S. et art. L. 1442-1 ; D. 1442-1 et D. 1442-2 pour la formation prud'homale).

La Direction générale du Travail du Ministère du travail a reconduit en 2021, avec l'ISST, la convention triennale concernant la formation économique, sociale et syndicale 2021-2023. La convention triennale concernant la formation prud'homale a été reconduite en 2023 et porte sur la période 2023-2025.

Créé en 1951 sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, l'Institut est aujourd'hui un lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France rattachés à des universités, il délivre un enseignement de niveau universitaire.

L'approche pluridisciplinaire est au cœur du fonctionnement et de la philosophie de l'ISST dont le centre de recherches en sciences sociales – aujourd'hui intégré à l'IDHE.S¹⁰ (Paris 1 - CNRS) - a accueilli les premières études de recherche sur le travail de Michel Crozier ou encore d'Alain Touraine, engagés à l'instigation de Georges Friedmann.

1) Un institut du travail au sein du réseau des instituts

Il existe en France 10 instituts du travail rattachés à des universités.

- **Deux sont des instituts « nationaux »** (ISST de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Institut du travail de l'Université de Strasbourg). Ils forment des stagiaires en provenance de l'ensemble des régions. Les représentants confédéraux des organisations syndicales siègent dans leur CA.

<https://isst.panthéonsorbonne.fr/>

<https://idt.unistra.fr/>

- **Huit sont des instituts « régionaux »**

- L'ISSTO¹¹ de l'Université de Rennes-II

<https://www.univ-rennes2.fr/structure/issto>

- L'Institut du travail de l'université de Bordeaux

⁹ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant la liste des centres, instituts et organismes spécialisés agréés dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés de formation économique, sociale et syndicale et Arrêté du 30 mars 2018 fixant la liste des organismes et établissements publics d'enseignement supérieur agréés au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail pour assurer la formation des conseillers prud'hommes.

¹⁰ Institutions et dynamiques historiques de l'Économie et de la Société.

¹¹ L'Institut des Sciences sociales du Travail de l'Ouest.

<https://institutdutravail.u-bordeaux.fr/>

- L'Institut régional du travail de l'Université de Lorraine

<http://irt.univ-lorraine.fr/fr>

- L'Institut régional du travail d'Occitanie de l'Université de Toulouse - Jean Jaurès

<http://irt.univ-tlse2.fr/>

- L'Institut régional du travail d'Aix-Marseille Université (AMU)

<http://irt.univ-amu.fr/>

- L'Institut d'Études Sociales de Grenoble, département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes

<https://economie.univ-grenoble-alpes.fr/la-faculte/organisation/les-departements/ies/formations-ies-1081602.kjsp>

- L'Institut de Formation Syndicale de l'Université Lumière Lyon 2

<http://ifs.univ-lyon2.fr/>

- L'Institut du travail de l'université Jean Monnet - Saint-Étienne

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/institut-du-travail.html>

Tous ces instituts sont des composantes internes à des Universités, à l'exception de l'IES de Grenoble qui est un département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes.

La coordination de leurs activités s'effectue, depuis début 2009, par l'intermédiaire d'une Conférence des directeurs et d'un bureau constitué de trois représentant.e.s. La Conférence des directeurs est également chargée de représenter les Instituts du travail auprès des organisations syndicales et des organismes de tutelle (Ministère du Travail et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Le bureau est actuellement composé de : Jean-Michel Denis, Professeur de sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur de l'ISST, Farida Khodri, Maître de Conférences en droit privé à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et directrice de l'Institut du Travail de Saint-Etienne et de Cécile Nicod, Maître de Conférences en droit privé à l'Université de Lyon 2 et directrice de l'Institut de formation syndicale de Lyon.

Au-delà de la formation syndicale *stricto sensu*, la dimension universitaire des Instituts du travail apparaît pleinement à travers les nombreuses activités de recherche menées par les enseignant.e.s-chercheur.e.s, l'organisation de colloques et de journées d'études et leur forte implication dans la formation initiale des étudiant.e.s.

Plusieurs rencontres de la conférence des instituts du travail se sont tenues au cours de l'année 2025, dont la principale, les 15 et 16 mai, à Nancy.

Selon la formule en usage, chaque rencontre annuelle est précédée ou suivie d'une manifestation scientifique, en 2025, elle a été adossée à un colloque le 15 mai organisé par Patrice Adam autour du thème « Nouveau monde, nouveaux risques : IA, écologie et travail. Vieille maison tournée vers

l'avenir, l'IRT qui fêtait ses 60 ans a souhaité fêter son anniversaire en étudiant deux thèmes de notre temps et des temps futurs.

D'abord l'impact de l'intelligence artificielle sur le travail (et sur l'industrie de demain). La question fut principalement abordée sous trois angles : ceux de la santé au travail (avec un focus particulier sur l'exosquelette), du dialogue social et de la protection sociale. Ensuite, les liens entre transitions écologique et travail.

2) Une double mission : l'enseignement et la recherche

La Formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S)

L'institut assure, conformément à ses missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militant.e.s syndicaux/ales dans le cadre du congé de formation économique sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S).

Il a fait l'objet d'un agrément triennal délivré par le ministère du Travail. Le dernier a été publié au Journal Officiel du 29 décembre 2023. L'obtention de cet agrément conditionne l'établissement d'une convention entre le ministère du Travail et l'institut. Précédemment d'une durée de trois ans, le prochain agrément sera pour une durée de quatre ans et est en cours de signature.

Les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel bénéficient ainsi, pour leurs militant.e.s, d'un droit de tirage sur des sessions de formation financées, dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère du Travail.

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salarié-e-s

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salariés est expressément prévue par le Code du travail (cf art. L. 1442-1 et 2 et D. 1442-1 cod. trav.). Elle est conditionnée à l'obtention d'un agrément délivré par le ministère du Travail, qui court tout au long du cycle prud'homal. L'ISST a ainsi obtenu son agrément le 30 janvier 2023 pour le cycle 2023-2025.

La recherche à l'ISST

Même si l'enseignement demeure aujourd'hui la principale mission de l'Institut, le Code de l'éducation a prévu qu'il intervenait plus largement dans le champ de la recherche en sciences sociales (cf. art. D. 713-12 du Code de l'éducation).

L'inscription de la recherche à l'ISST s'effectue de deux manières : par la participation collective des enseignants-chercheurs de l'ISST à des conventions d'étude et de recherche réalisées par l'ISST en tant que structure porteuse, et à l'organisation de manifestations de valorisation sous différentes formes d'une part ; par le rattachement individuel de chaque enseignant-chercheur de l'ISST à une unité de recherche d'autre part. Dans les deux cas, une même logique prévaut : celle de traduire des recherches en activité de formation ou de prolonger les sessions de formation par la recherche. A titre d'exemple, les recherches menées par Arnaud Casado sur le droit à vocation environnemental, celles de Laetitia Driguez sur le droit social international ou européen ou bien encore celles de Philippe Légé sur l'économie du travail nourrissent les stages qu'ils organisent sur ces thèmes pour les organisations syndicales. Il en va de même lorsque l'ISST organise des

manifestations scientifiques comme la 8^e Rencontre IRES-ISST du 19 septembre 2025 autour de l'ouvrage coordonné par Bruno Palier et Christine Erhel *Travailler mieux* Le produit de cette manifestation scientifique permet autant d'alimenter le choix des thématiques des stages proposées aux organisations syndicales que leur contenu.

L'ISST : une structure de recherche ?

Sans être une unité de recherche, au sens d'un laboratoire de recherche, l'ISST est une structure qui peut porter et mener des études et des travaux en son nom. La dernière étude menée dans ce cadre a eu lieu en 2024 (cf. Rapport d'activité de l'ISST 2024).

L'ISST organise également en son nom propre plusieurs manifestations scientifiques par an, sous forme de :

- [Journée d'études](#), qui reprend généralement une thématique traitée dans un stage-recherche
- [Journée d'actualités juridique, économique et sociale](#), dont le thème est défini par les organisations syndicales
- [Rencontres](#) IRES/ISST

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises avec le concours du gouvernement, sur la base du constat, dressé dès les années 1970 par plusieurs rapports publics, du monopole administratif dans le domaine de l'expertise économique et sociale. Le rapport de René Lenoir et de Baudouin Prot commandé par Valéry Giscard d'Estaing en 1979 a joué un rôle de déclencheur dans la recherche de la démocratisation de l'analyse économique et sociale en France. Ce rapport préconisait la création en France de plusieurs instituts de conjoncture économique indépendants du gouvernement à l'exemple de ceux existant à l'étranger, notamment en Allemagne.

L'IRES répond aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale en menant deux types de travaux :

- des recherches et des analyses développées par son équipe pluridisciplinaire de chercheurs ;
- des travaux de recherche propres à chaque organisation syndicale, regroupés au sein de l'agence d'objectifs.

L'IRES publie, par ailleurs, deux revues, dont les numéros sont accessibles en ligne :

[La Revue de l'IRES](#) est une revue pluridisciplinaire créée en 1989. Elle est destinée à nourrir la connaissance dans les domaines intéressant l'ensemble des organisations syndicales : marché du travail et politiques d'emploi, politique économique, revenus et protection sociale, conditions de travail et activité de travail, formes de rémunération et de gestion des salariés, relations professionnelles, mutations du travail.

S'adressant aux chercheurs, praticiens et experts venant de différentes disciplines (droit, économie, gestion, histoire, sociologie, sciences politiques), la Revue de l'IRES porte une attention particulière aux articles novateurs issus d'enquêtes empiriques ou mobilisant une méthodologie originale, ainsi qu'aux éclairages comparatifs internationaux.

[La Chronique internationale de l'IRES](#) est une publication trimestrielle fondée en 1989. Elle s'adresse aux syndicalistes et aux chercheurs, et plus largement aux lecteurs qui s'intéressent à l'actualité économique, sociale et aux relations professionnelles sur le plan international.

Elle a pour mission de fournir aux lecteurs des clés de lecture pour comprendre l'actualité sociale, économique et politique à l'étranger, y compris au niveau de l'Union européenne et au niveau international (BIT, etc.). Cette volonté de regarder ailleurs pour tirer parti des expériences

étrangères correspond aussi au souci de favoriser un regard décentré sur les réalités et pratiques nationales.

Les manifestations scientifiques réalisées en 2025

Les rencontres IRES/ISST (2025)

Les 8èmes rencontres IRES/ISST ont été consacrées à la discussion de l'ouvrage *Travailler mieux*, cordonné par Christine Erhel (CNAM-CEET) et Bruno Palier (CEE, Sciences Po) et paru aux presses universitaires de France. Fidèles à l'esprit des journées organisées en commun depuis plusieurs années, ces rencontres ont réuni plusieurs auteurs et autrices qui ont présenté leurs contributions. Les Français sont parmi les Européens les plus attachés au travail, près de 70% d'entre eux affirmant que le travail est très important. Cependant, pour beaucoup, la vie au travail en France est difficile voire insoutenable, notamment du fait de son intensification.

Quelles solutions face aux défis posés par les difficultés du travail en France, dans un contexte de mutation technologique et de transition écologique. Quelles pistes pour une meilleure qualité du travail et de l'emploi ? Comment améliorer les conditions de travail, alléger les contraintes horaires, au bénéfice de la santé ? Comment répondre aux exigences de sens et de bien-être au travail ? Comment instaurer la démocratie au travail ? Comment changer les modalités d'organisation et de management du travail ? Comment utiliser les nouvelles technologies pour améliorer le travail ? Comment travailler à l'heure du changement climatique et des exigences de la transition écologique ?

L'ouvrage qui rassemble 7 contributions de chercheurs et chercheuses dans une perspective pluridisciplinaire s'appuie sur des expériences et des exemples qui ont fait leurs preuves dans les entreprises et dans les politiques publiques, en France mais aussi à l'étranger. Il vise à définir une stratégie de qualité pour toutes et tous, souvent en rupture avec les orientations et pratiques des dernières décennies.

(Programme-annexe 1)

Le colloque Directives durabilité et vigilance : Quelle appropriation par les syndicats français ?

En France, la loi sur le devoir de vigilance ne paraît pas si mobilisée que cela par les organisations représentatives du personnel alors même qu'elle recèle, malgré toutes ses limites, un potentiel de dialogue social international inédit, pouvant permettre aux syndicats de peser sur des décisions d'entreprises multinationales.

Arnaud Casado et Baptiste Delmas, maitres de conférences en droit privé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont consacré cette journée d'étude à la question : quelle place pour les acteurs syndicaux dans ce nouveau paysage normatif ?

(Programme-Annexe2)

Les rattachements des enseignants-chercheurs de l'ISST à des laboratoires de recherche

Les enseignants de l'ISST sont tous rattachés à différents laboratoires de recherche accueillis par l'Université Paris 1 tels que Sorbonne Droit social ([DDS](#)) de L'Institut de recherche juridique de la Sorbonne ([IRJS](#) – équipe d'accueil CNRS), à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne ([IREDIES](#) - EA 4536).

Par ailleurs, l'ISST héberge une *équipe de chercheur.e.s*¹² rattaché.e.s à l'IDHE.S (<http://www.idhe.cnrs.fr/>) (UMR CNRS 8533) depuis janvier 2011, date à laquelle le Laboratoire Georges Friedmann a intégré ce laboratoire.

- Sur l'ensemble de ses sites, l'IDHE.S compte aujourd'hui environ 70 membres permanent.e.s et 100 doctorant.e.s.
- L'IDHE.S se structure autour de quatre domaines de recherche et de deux dynamiques transversales :

Trois domaines de recherche :

- Travail. professions, frontières, politique
- Savoirs. formation, circulations, légitimations
- Capitaux. Monnaies, systèmes financiers, marchés
- Patrimoines. Appropriations, transmissions, valorisations

Deux dynamiques transversales :

- Valeur et inégalités.
- Crises et régulations.

Les chercheur.e.s rattaché.e.s à l'IDHE.S présent.e.s à l'ISST conduisent leurs recherches autour des thématiques des métiers, des savoirs, de la formation, du travail et des relations de travail.

¹² Marie Buscatto, Professeure en Sociologie - Paris 1 ; Antonella Corsani, Enseignant-Chercheur, Maître de conférences HC en Économie, HDR en sociologie, Directrice adjointe de l'IDHE.S ; Jean-Michel Denis, Professeur en sociologie ; Philippe Légé, Professeure en Sociologie ; Marc Loriol, Directeur de recherche au CNRS en Sociologie ; Anne Muller, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, tous membres permanents, auxquels s'ajoutent leurs doctorant.e.s.

II. LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.E.S. ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'Institut des sciences sociales du travail organise des sessions de formation délivrées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S) ainsi que dans le cadre du congé de formation prud'homale. Pour ces deux ensembles de formation, l'institut reçoit une dotation spécifique du ministère du Travail. En volume, les formations FESES constituent l'essentiel de son activité. Elles s'adressent aujourd'hui à la CGT, la CGT-FO et la CFDT. Les formations prud'homales quant à elle s'adressent, en plus des trois organisations pré-citées, à la CFE-CGC, l'US-Solidaires et l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), sous la forme de Journées de droit social ou de sessions de formations plus classiques (pour les deux dernières organisations syndicales). En outre, certaines de ces organisations financent directement des sessions de formation supplémentaire pour leurs conseillers prudhomaux (CGT-Prudis, AFIP-FO, CFE-CGC)

LA CONSTRUCTION D'UNE SESSION DE FORMATION

- Les **thèmes de formation** sont proposés, pour l'année civile, par les organisations syndicales.
- Les enseignants-chercheurs se positionnent sur une session en fonction de leurs domaines de spécialité et de leurs centres d'intérêt.
- Ils et elles rencontrent les responsables syndicaux afin de se mettre d'accord sur un **programme de formation**.
- Une proposition de « grille » de stage est ensuite élaborée par les enseignants-chercheurs. Elle intègre la participation de spécialistes, universitaires, chercheurs ou praticiens.

En 2025, 49 sessions de formation ont été organisées par l'ISST :

- 29 sessions de formation réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, syndicale et environnementale (CFESES),
- 19 sessions dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

THEMATIQUES DE STAGES 2025

Actualité du droit

Actualités juridiques

Administrateurs représentants les salariés

Asseseurs pôles sociaux

Clauses du contrat de travail et salaires

CSE

Différenciation territoriale et service public

Discrimination

Discriminations, pouvoirs d'instruction, rédaction de jugement

Droits fondamentaux du salarié dans l'entreprise

Egalité professionnelle

Enjeux internationaux et européens du travail

Face aux tensions géopolitiques, préserver le modèle social

Formation et rupture du contrat de travail-principes de procédures

Formation professionnelle continue

Harcèlement

Inaptitude

Initiation à la lecture des documents comptables

Intelligence artificielle et relations du travail

L'entreprise sous administration judiciaire

La faute en droit du travail

Le harcèlement et la discrimination/Les accessoires de jugement

Le harcèlement et la discrimination/les accessoires de jugement

Les actions en justice du syndicat

Les formes juridiques de mise au travail

Migration et discrimination

Négociation d'entreprise et négociation de branche

Office du juge prud'homal

Organisation du travail

Politique familiale

Salaires et rémunération

Syndicat face à la transition environnementale

Temps de travail et heures supplémentaires

Tendances et spécificités sociales et économiques de la Région Ile-de-France

Transition écologique et développement durable session 3

1. La diversité des thèmes traités dans les sessions de formation

Les sessions durent en général cinq jours, à l'exception des journées de droit social et des formations de formateurs (de trois à cinq jours). Elles associent approches théoriques et réflexions pratiques. Des spécialistes et professionnel-le-s des sujets enseignés (magistrat.e.s professionnel.le.s,

avocat.e.s, représentant.e.s d'institutions – Défenseur.e des droits, CNIL...) sont régulièrement invité.e.s à participer à ces formations universitaires.

Les questions d'actualité, en particulier juridiques, occupent une place importante dans les demandes de formations (actualités juridiques, temps de travail, formation professionnelle, rémunération). Les thématiques abordées dans le cadre de la formation prud'homale couvrent les questions de licenciement, de préjudice en droit du travail, de procédures prud'homales, de rédaction de jugement, etc.

Certaines formations intitulées « formations-recherche » sont axées sur un thème nouveau ou encore en débat. La session de formation doit alors permettre de faire émerger une ou des problématiques et de construire une réflexion. On peut, à titre d'exemple, citer les sessions de formation suivantes :

- *Face aux tensions géopolitiques, préserver le modèle social (FO- du 23 au 25 septembre 2025) - annexe 3*
- *Politique familiale (CGT- du 3 au 7 novembre 2025) -annexe 4*
- *Intelligence artificielle et relations de travail (CFDT-du 17 au 18 novembre 2025) – annexe 5*
- *La mobilisation des droits fondamentaux dans le contentieux du travail (CFE-CGC-du 24 au 25 et du 27 au 28 mars 2025) - annexe 6*
- *Transformations numériques et stratégies des entreprises (FO-du 24 au 28 mars 2025) - annexe 7*

Stage FO « Face aux tensions géopolitiques, préserver le modèle social»

Cette session de formation s'est adressée aux militants ayant une appétence pour l'actualité économique et exerçant des responsabilités au sein des structures de l'organisation (Syndicats nationaux, Unions départementales, Fédérations...).

Les objectifs de la formation

La formation visait à nourrir une réflexion syndicale sur les récents bouleversements géopolitiques. Comment analyser ces derniers ? Comment préserver notre modèle social dans ce nouveau contexte ?

Les intervenants

Jean Belin est maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Bordeaux (BSE UMR - CNRS 6060). Spécialiste du financement de l'innovation et de l'économie de la défense, il a été titulaire de la Chaire Économie de défense – IHEDN de 2014 à 2024 et membre du Conseil Général de l'Armement de 2017 à 2023. Il a notamment publié en 2024 "La loi de programmation militaire 2024-2030", dans B. Durieux L'Année de la Défense Nationale - Ruptures stratégiques : Quels enjeux pour la France et pour l'Europe ? La Documentation française.

Manon Laurent est docteure en sociologie de l'Université de Paris Cité et en science politique de l'Université Concordia à Montréal (Canada), ingénieure de recherche post-doctorante au sein de la Chaire du Travail Créateur du Professeur Pierre-Michel Menger au Collège de France. Elle est affiliée au CESSMA (UMR 245). Manon Laurent est membre du collectif « Nos services publics », qui œuvre à retrouver le sens du service public et publie notamment un Rapport sur l'état des services publics.

Philippe Légi est économiste. Professeur des Universités à l'ISST Paris 1, il est membre du laboratoire de recherche IDHES (UMR 8533). Ses recherches portent sur l'histoire de la pensée économique, l'économie du travail, les crises et les politiques économiques. Dernière publication : « Le discours de légitimation du "projet de loi Travail" et ses transformations », in Thierry Guilbert (dir.), Discours et austérité, Presses Universitaires du Septentrion, novembre 2024.

Henri Sterdyniak a été administrateur de l'INSEE, puis co-fondateur de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), où il a été économiste et directeur de département. Il a cofondé le collectif « Les Économistes Atterrés ». Il a publié de nombreux ouvrages et d'articles de recherche dans ses domaines de prédilection, portant sur la macroéconomie, sur les politiques économique, budgétaire, monétaire, sociale, fiscale, et sur les questions européennes. Il publiait en 1999 (avec Gaël Dupont) Quel avenir pour nos retraites ? Editions La Découverte. Il a récemment contribué à l'ouvrage Penser l'alternative (Fayard, 2024) et publié « Pour défendre la retraite par répartition », Note des Économistes Atterrés, 14 mai 2025.

Stage CGT « Politique familiale »

Cette formation s'est adressée en particulier aux administrateurs (nationaux et locaux) de caisse des allocations familiales.

Les objectifs de la formation

Le premier objectif du stage fut de former les administrateurs de caisse des allocations familiales.

Le deuxième objectif fut de préparer le renouvellement de mars 2026.

Le stage devait permettre aux participants de saisir pleinement les enjeux des politiques familiales.

Les thématiques

Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG)

Le système de prestations sociales et la fiscalité des ménages

L'évolution des normes familiales

Les familles monoparentales

Origines et fondements du système des prestations et évolution jusqu'en 2025

Le secteur marchand de la petite enfance

L'action sociale des CAF

Les intervenants

Jean-Michel Denis, Professeur en sociologie à l'ISST de l'université Paris 1, est membre du laboratoire IDHES-CNRS (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société). Spécialiste de la sociologie du travail et des relations professionnelles, Jean-Michel Denis est membre du comité de rédaction de la revue Travail et Emploi. Il est directeur de l'ISST.

François-Xavier Devetter est chercheur en économie au Cersé (Université de Lille) et à l'IRES. Il est spécialiste du temps de travail et des services non qualifiés (petite enfance, services à la personne, aide à domicile, propreté, sécurité...). Il a notamment publié « Qualité de l'emploi et des conditions de travail des professionnelles de la petite enfance », Politiques sociales et familiales, n° 109 (2012)

et – avec Julie Valentin – Deux millions de travailleurs et des poussières, aux éditions Les Petits Matins (2021).

Oriane Lanseman, doctorante en économie à l'Université de Lille, enseigne à l'IMT Nord Europe. Spécialiste de l'emploi des familles monoparentales, elle est membre du laboratoire Clersé (UMR CNRS 8019). Oriane Lanseman a contribué aux ouvrages Les familles monoparentales, Conditions de vie, vécu et action publique (2023) et Idées reçues sur les familles monoparentales (2024), coordonnés par Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter.

Philippe Légé, Professeur en sciences économiques à l'ISST de l'université Paris 1, est membre du laboratoire IDHES-CNRS (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société). Ses recherches portent sur l'histoire de la pensée économique, l'économie du travail, les crises et les politiques économiques. Il est notamment l'auteur de Production et légitimation d'une réforme - Le « projet de loi Travail » publié aux éditions du Croquant (2019) et a contribué au chapitre « Économie du travail et mondes professionnels » du Grand manuel d'économie politique publié aux éditions Dunod (2023).

Frédérique Leprince a occupé diverses fonctions concernant les politiques sociales, et notamment les politiques familiales. Elle est membre du Conseil de la famille du HCFEA (Haut Conseil à la famille, à l'enfance et à l'âge).

Antoine Math, chercheur en économie à l'IRES est collaborateur scientifique auprès du HCFEA (Haut Conseil à la famille, à l'enfance et à l'âge) et membre du CA de la CNAF. Il est spécialiste de la protection sociale, des politiques publiques en direction des familles, des revenus des personnes privées d'emploi et des questions d'accès aux droits. Il a notamment publié dans la Revue de l'IRES (n°110-111) un article consacré à « L'évolution de la politique familiale depuis 1950 revisitée à travers le rôle joué par son financement » (2023).

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques répondent aux missions de l'ISST : offrir un service de formation de niveau universitaire aux membres des organisations syndicales.

La formation mobilise différents savoirs académiques (sociologie, économie...) et syndicaux avec l'objectif de favoriser une coproduction de connaissances pertinentes pour les membres des organisations syndicales.

Des interventions d'enseignant-e-s-chercheur-e-s et d'expert-e-s. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en œuvre pratique.

Les stagiaires sont organisés en groupes. Les groupes se réunissent tous les après-midis de 17h00 à 17h30 pour un échange autour de la question : qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle pertinence pour l'action syndicale ? Après un temps de discussion ils/elles doivent rédiger deux diapositives synthétisant les acquis et leur pertinence pour l'action syndicale. Les restitutions des notes de synthèses ont lieu le dernier jour de la formation. Chaque groupe a la responsabilité de la restitution de la synthèse pour une seule demi-journée. La restitution doit être faite de préférence avec un support du type « Powerpoint » en deux diapositives ou bien avec un autre support. Première diapositive : les stagiaires doivent lister les nouvelles connaissances acquises (celles retenues comme les plus importantes). Deuxième diapositive : le groupe doit indiquer en quoi ces nouvelles connaissances sont intéressantes du point de vue de l'action syndicale et, éventuellement, quels sont les outils pour cette action. Le moment de la restitution des synthèses est un moment d'échange et de débat. L'objectif est aussi de parvenir à la rédaction d'un document unique de synthèse réalisé par les stagiaires. La restitution a lieu le vendredi en fin de stage. Chaque groupe dispose de 5 minutes maximum pour l'exposé.

Les méthodes pédagogiques répondirent aux missions de l'ISST : offrir un service de formation de niveau universitaire aux membres des organisations syndicales.

La formation mobilisa différents savoirs académiques (sociologie, économie...) et syndicaux avec l'objectif de favoriser une coproduction de connaissances pertinentes pour les membres des organisations syndicales.

Des interventions d'enseignant-e-s-chercheur-e-s et d'expert-e-s eurent lieu. Ces séances furent organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

Des séances de travail de groupe furent organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visèrent :

1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ;

2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en œuvre pratique.

Les stagiaires furent organisés en groupes. Les groupes se réunirent tous les après-midis de 17h00 à 17h30 pour un échange autour de la question : qu'appris-je aujourd'hui ? Quelle fut la pertinence pour l'action syndicale ? Après un temps de discussion, ils/elles durent rédiger deux diapositives synthétisant les acquis et leur pertinence pour l'action syndicale. Les restitutions des notes de synthèse eurent lieu le dernier jour de la formation. Chaque groupe eut la responsabilité de la restitution de la synthèse pour une seule demi-journée. La restitution dut être faite de préférence avec un support du type « PowerPoint » en deux diapositives ou bien avec un autre support.

Première diapositive : les stagiaires durent lister les nouvelles connaissances acquises (celles retenues comme les plus importantes).

Deuxième diapositive : le groupe dut indiquer en quoi ces nouvelles connaissances furent intéressantes du point de vue de l'action syndicale et, éventuellement, quels furent les outils pour cette action.

Le moment de la restitution des synthèses fut un moment d'échange et de débat. L'objectif fut aussi de parvenir à la rédaction d'un document unique de synthèse réalisé par les stagiaires. La restitution eut lieu le vendredi en fin de stage. Chaque groupe disposa de 5 minutes maximum pour l'exposé.

Stage CFDT « Intelligence artificielle et relations de travail »

Cette formation s'est adressée aux membres du service juridique des fédérations et de la confédération CFDT.

L'objectif de la formation

La session de formation a notamment eu pour objet d'appréhender la portée de l'IA dans les relations de travail et son encadrement par les règles nationales et européennes. Le rôle du dialogue social fut également abordé.

Stage CFE-CGC «La mobilisation des droits fondamentaux dans le contentieux du travail »

Ce stage s'est adressé aux conseillers prud'hommes de la CFE-CGC.

Les objectifs de la formation

Cette formation fut consacrée à l'étude de la mobilisation des droits fondamentaux dans le contentieux du travail. Elle partit du constat empirique que de plus en plus d'avocats plaident pour leur client la violation de droits fondamentaux. Cette pratique peut certes s'expliquer par la volonté de s'extraire du barème ; mais elle peut aussi être le reflet d'une plus grande prise en compte de ces droits, de leur atteinte et de la volonté d'en assurer l'effectivité dans la relation de travail.

La formation de deux jours eut pour objectif de permettre aux participants de mieux identifier les droits fondamentaux qui furent invoqués par les parties, leur source et leur justiciabilité. Elle mit en exergue les limites et les difficultés à concilier les droits entre eux, mais aussi les sanctions particulières qui concernèrent leur violation, y compris les actions en justice et, en amont, les actions dans l'entreprise.

Le cours fut illustré de très nombreux exemples jurisprudentiels et les stagiaires furent invités à réagir à un petit cas pratique portant sur la thématique récurrente, dans le contentieux, de la liberté d'expression du salarié. La correction de l'exercice permit également de faire un point de cours sur ce sujet.

Stage FO « Transformations numériques et stratégies des entreprises »

Cette session de formation syndicale FO s'est adressée aux membres de CE européens ou détachés dans les fédérations et en charge des questions traitées durant la semaine.

Les objectifs de la formation

Permirent aux stagiaires de maîtriser un sujet en pleine expansion (l'intelligence artificielle - IA) ou encore essentiel à la compréhension et à la maîtrise des évolutions ou des transformations des entreprises (lecture de documents comptables).

Le contenu de la formation

Deux thématiques « phares » vinrent structurer la semaine : les transformations numériques (IA, outils utilisant les algorithmes, entre autres) et la lecture de documents comptables. Il s'agit, pour le premier thème, d'analyser les effets que put produire l'IA sur les emplois et les métiers et les transformations induites sur les relations de travail, tant individuelles que collectives.

Lundi :

Matin : l'accueil des participants fut suivi d'une présentation de l'ISST et de la session.

Deuxième partie de matinée : un tour de table permit aux stagiaires de se présenter et de présenter leurs attentes par rapport à la formation. Ce fut également l'occasion de travailler à partir de leurs expériences et de leur connaissance des thèmes (IA et documents comptables) qui furent traités durant la semaine.

Après-midi : L'intelligence artificielle (IA) concurrença-t-elle les travailleurs ? Conduisit-elle à des destructions massives d'emploi ? Si oui, quels postes furent menacés ? L'introduction de l'IA dans les entreprises contribua-t-elle à améliorer les conditions de travail ? Ou engendra-t-elle un « management algorithmique » ? Après avoir défini l'IA, l'intervention fit le point sur les recherches, récentes mais nombreuses et parfois contradictoires, portant sur les principales conséquences de l'IA sur l'emploi et le travail.

Mardi :

Matin : fut traitée la question de l'utilisation, par les entreprises, de nouveaux outils basés sur les algorithmes tant pour l'évaluation des salariés ou leur accès à des formations que dans le cadre de la politique de santé au travail mise en place par l'employeur ou encore pour favoriser l'intrapreneuriat et, ce faisant, des modes de sélection internes à l'entreprise qui visèrent à responsabiliser le salarié et à individualiser les relations de travail.

Après-midi : des travaux de groupes furent organisés à partir d'accords abordant la question de l'IA ou de l'utilisation des algorithmes, transmis en amont par les stagiaires ou choisis par l'organisation syndicale.

Mercredi :

Matin : L'intelligence artificielle (IA) suscita un débat autour de la transformation des métiers qui supposa de faire des choix collectifs quant à son déploiement. La négociation collective ou la concertation constitua une voie, tant au niveau européen que français. Même s'ils représentèrent

une faible part des accords signés, leur nombre augmenta rapidement au cours des dernières années. Ces accords concernèrent désormais, dans des proportions variables, presque tous les secteurs d'activité et à peu près toutes les thématiques de négociation.

Après-midi : un représentant de la Commission nationale de l'informatique et des libertés aborda la question de l'application du règlement général sur la protection des données adopté en 2016 par l'Union européenne au champ des relations de travail. Furent notamment concernés les recrutements, le contrôle du temps de travail, la géolocalisation et l'utilisation de la biométrie sur le lieu de travail, qui constituèrent autant d'outils numériques dont l'usage se généralisa au sein de l'entreprise. Concernant les relations collectives de travail, la mise en œuvre du RGPD au sein de l'entreprise se rapporta aussi à l'exercice des prérogatives du CSE. L'employeur opposa parfois le RGPD pour refuser la communication de certaines informations. S'agit-il d'un délit d'entrave ? Quelle fut la position de la jurisprudence ? L'analyse des usages faits du RGPD en entreprise montra qu'il put exister une certaine instrumentalisation de ce règlement. S'agissant, par ailleurs, des institutions représentatives du personnel, se posa également la question de la protection des données personnelles dans le cadre des prérogatives sociales du CSE (action culturelle et sociale). Fut également présenté le « paquet numérique » européen (règlement sur les services numériques - Digital Services Act ou DSA –, règlement sur la gouvernance des données - Data Governance Act ou DGA – et le règlement sur les marchés numériques ou DMA - Digital Markets Act). Destinés à favoriser une meilleure circulation des données et une meilleure protection des internautes, ces textes contribuèrent aussi à structurer un marché des données personnelles, posant, entre autres, la question des biais pouvant amener des discriminations.

Jeudi : lecture de documents comptables

Matin : Comment se lut un bilan comptable d'entreprises multinationales pour en déduire des stratégies d'entreprise ? Le thème du reporting durable fut également présenté.

Après-midi : des travaux de groupe furent organisés autour de la lecture de documents comptables.

Vendredi :

Matin : la matinée fut consacrée à l'intervention syndicale confédérale.

Début d'après-midi : un bilan de la session fut dressé.

2. L'approche pluridisciplinaire

Les formations délivrées à l'ISST s'inscrivent dans une approche pluridisciplinaire. Si la question du travail est centrale et si le droit occupe une place importante, les approches mobilisées au sein d'une session peuvent être juridiques, économiques, sociologiques, historiques, politistes, philosophiques.

Le projet pédagogique porté par les enseignant.e.s-chercheur.e.s vise à croiser les approches et à articuler les disciplines afin de nourrir la réflexion des syndicalistes et leur capacité à s'orienter dans un univers toujours plus complexe.

L'articulation entre les disciplines représentées à l'ISST peut structurer l'organisation de la formation.

3. Les sessions de formation des formateurs/trices

Ces sessions s'adressent d'une part à des formateurs.trices débutant.e.s (ingénierie pédagogique et ingénierie de formation) ou expérimenté.e.s (perfectionnement pédagogique). En voici la liste pour 2025 :

- Du 8 au 10 janvier 2025, CGT, Animer une action de formation
- Du 7 au 11 avril 2025, CFDT, Stage numérique, innovation pédagogique et militantisme

- Du 20 au 23 mai 2025, CGT, Innover en formation
- Du 2 au 4 juin 2025, CGT, Perfectionnement des pratiques pédagogiques
- Du 1er au 5 septembre 2025, FO, Analyse de pratiques de situations de formation
- Du 24 au 26 novembre 2025, CGT, Elaborer une action de formation spécifique
- Du 15 au 19 décembre 2025, FO, Analyse de pratiques de situations de formation

4. Les Journées de Droit Social (JDS)

Depuis 2009, l'ISST forme au droit les conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales les plus représentatives au niveau national et interprofessionnel, FO, CGT, CFDT et CFE-CGC, dans le cadre d'une convention-cadre triennale signée avec le ministère du Travail.

L'ISST permet ainsi à quatre-vingts conseillers prud'hommes de suivre un cycle de huit journées, par an, soit vingt conseillers prud'hommes par organisation syndicale, sur la base d'un programme intitulé « [Journées de Droit Social](#) », mis en place par les enseignants-chercheurs en droit de l'ISST et les référents syndicaux.

Les conseillers prud'hommes inscrits proviennent de toutes les sections des conseils franciliens : commerce, encadrement, activités diverses, industrie, à l'exception de la section agriculture.

THÈMES DES JDS en 2025

Harcèlement
 Licenciement économique
 Droit disciplinaire
 Procédures collectives
 Répartition des compétences
 Le droit du travail à l'épreuve de la diversité des formes de travail
 Droits fondamentaux
 Autonomie du travail

Pour consulter le programme des JDS 2025 :

<https://isst.pantheonsorbonne.fr/formations/journees-droit-social> -annexe 8

III. LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIEETS D'ÎLE DE FRANCE

La première convention entre la Drieets-IDF et l'ISST date du 16 novembre 2016. Elle prévoyait l'organisation de journées d'information-sensibilisation à destination des contrôleurs dans le cadre du programme 111 – amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail. L'objectif était de réunir 320 participants lors de quatre journées d'étude.

Pour l'année 2025, quatre journées ont eu lieu. Les thèmes retenus par la Drieets étaient les suivants :

Vendredi 4 avril 2025, Contrats courts : quels enjeux ? quelle actualité ? ; Responsables : Jean-Michel Denis, Professeur de sociologie (ISST et IDHES Université Paris 1), Philippe Légé, Professeur d'économie (ISST et IDHES Université Paris 1) et Camille Signoretto, Maîtresse de conférences en économie (Université Paris Cité et LADYSS).

- Programme de la journée

Vendredi 4 avril 2025	
9h	Café d'accueil des participant.es
9 h 30	Ouverture de la journée Jean-Michel Denis et Philippe Légé (ISST, IDHES)
9h45	Les contrats courts Un état des lieux socio-économique Camille Signoretto, MCF en économie, Université Paris Cité/LADYSS Isabelle Recotillet, économiste, consultante IR2
	Thèmes des interventions
	<ul style="list-style-type: none"> - La place des contrats courts dans les relations d'emploi en France - Comment explique-t-on l'usage des contrats courts ? - Quels secteurs professionnels sont particulièrement concernés par cet usage ? - Quels effets sur les salariés ? - Quel(s) rôle(s) des pouvoirs publics ?
	Débats
12 h 30	Déjeuner

14h00	Les contrats courts vus sous l'angle du dialogue social Jean-Michel Denis, Philippe Légé et Camille Signoretto
15h15	Table ronde : les contrats courts vus par les représentants syndicaux Michel Beaugas (sous réserve), Secrétaire confédéral au Secteur de l'Emploi et des retraites à la CGT-FO Patricia Ferrand, Responsable du service Emploi, sécurisation des parcours professionnels à la CFDT, et Véronique Revillod secrétaire générale de la Fédération des services CFDT Laetitia Gomez, secrétaire générale de la CGT interim
17 h 00	Conclusions

- Modalités d'organisation de la journée et nombre de participants

La journée s'est tenue en présentiel dans la salle Marcel David de l'ISTT. 72 personnes étaient inscrites à cette session. Il y a eu 68 présents.

- Aspects contextuels

Dans le cadre des journées d'information-sensibilisation, et en raison de la tendance au raccourcissement des contrats à durée déterminée et des missions d'interim, la DRIETS a souhaité l'organisation d'une journée portant sur les enjeux des contrats courts. Une attention particulière a donc été portée à l'évolution des usages des contrats courts et aux différentes études sur le sujet. Cette analyse descriptive a été complétée par une réflexion sur la façon dont les interlocuteurs sociaux se sont saisis du sujet et par des questionnements qui ont permis d'ouvrir un débat sur les multiples conséquences du développement des contrats courts.

- Public ciblé

Agents de l'inspection du Travail.

- Bilan de la journée

Après une introduction générale portée par les deux organisateurs, la journée s'est déroulée en trois temps. Le matin, Camille Signoretto (Maîtresse de conférences en économie, Université Paris Cité/LADYSS) et Isabelle Recotillet (économiste, consultante IR2) ont exposé l'état des savoirs concernant la place des contrats courts dans les relations d'emploi en France, les différences statistiques selon le secteur d'activité, l'âge et le genre, les facteurs explicatifs du recours croissant à ce type de contrats ainsi que les questions posées par le phénomène de réembauche.

En début d'après-midi, Jean-Michel Denis (Professeur de sociologie ISST et IDHES Université Paris 1) et Philippe Légé (Professeur en Sciences économiques, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) ont analysé la construction des contrats courts comme « problème public » et l'appréhension de celui-ci par les interlocuteurs sociaux au niveau de l'interprofessionnel, de la branche et de l'entreprise.

Dans le dernier temps de la journée, deux représentantes syndicales ont réagi à ces exposés. A partir de leur expérience et de leur point de vue syndical, Patricia Ferrand, Responsable du service Emploi, sécurisation des parcours professionnels à la CFDT, et Laetitia Gomez, secrétaire générale

de la CGT interim, ont ainsi illustré, nuancé ou complété les constats effectués au cours de la journée. Cette partie, propice à l'échange, a donné lieu à de nombreux partages d'expériences entre les agents présents.

Jeudi 3 juillet 2025, Le droit d'alerte Danger grave et Imminent du CSE; responsable Arnaud Casado, juriste en droit privé, maître de conférences, HDR en Droit, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

- Programme de la journée

Jeudi 3 juillet 2025	
9h30	Introduction et présentation de la journée Arnaud CASADO
9h40-11h15	Le salarié lanceur d'alerte Margaux Rioualen et Bilkiss Omarjie (DDD) Pause
11h30-12h30	Le droit d'alerte spécifique en matière de santé publique et d'environnement Arnaud CASADO (ISST Université Paris 1)
12 h 30	Déjeuner
14h-15h30	Le danger grave et imminent Arnaud CASADO (ISST Université Paris 1) Pause
15h40-17h	Les conséquences du danger grave et imminent Arnaud CASADO (ISST Université Paris 1)

- Modalités d'organisation de la journée et nombre de participants

La journée s'est tenue en présentiel dans la salle Marcel David de l'ISTT. Il y a eu 63 participants.

- Aspects contextuels

La disparition du CHSCT a concouru à l'accroissement du nombre d'accidents du travail. La protection de la santé a donc été considérée comme le prisme de cette journée d'information-sensibilisation. Pour ce faire, il a été décidé de porter une attention particulière aux salariés lanceur d'alerte (procédures relatives à la dénonciation des alertes, protections afférentes aux lanceurs d'alertes, liens entre les alertes et la représentation du personnel, etc.) et à l'alerte spécifique en matière de santé publique et d'environnement.

Les autres mécanismes permettant aux salariés de faire face à un danger grave et imminent ont également été explorés.

- Public ciblé

Agents de l'inspection du travail.

- Bilan de la journée

Après une introduction générale et une présentation du programme d'étude, la journée s'est déroulée en quatre temps. Tout d'abord, Margaux Rioualen et Bilkiss Omarjie, membres du défenseur des droits (DDD), ont précisé la notion de lanceur d'alerte. Les intervenantes ne se sont pas contentées de préciser les aspects théoriques de la notion, mais ont également développé de nombreux éléments pratiques propres à éclairer les inspecteurs du travail. Les intervenantes ont notamment apporté un éclairage particulièrement appuyé sur les liens entre les alertes et la représentation du personnel. Ensuite, Arnaud Casado, (MCF HDR en Droit, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) a apporté des précisions sur le droit d'alerte spécifique en matière de santé publique et d'environnement. En effet, bien qu'ancienne, cette procédure est assez peu exploitée et méritait d'être mise en lumière.

L'après-midi, la notion de danger grave et imminent ont été explorés par le même intervenant. Dans un premier temps, ces notions ont été approfondies avec un focus sur la question des risques psychosociaux. La question de la contestation du DGI et de son traitement par les agents de l'inspection du travail a notamment été évoquée. Dans un second temps, la question des conséquences de la reconnaissance de la notion de danger grave et imminent a été présentée. La journée s'est clôturée après un échange avec la salle.

Jeudi 11 septembre 2025, *La captation d'image des agents de l'inspection du travail, Le nouveau régime de la preuve en informatique*, Responsables : Laetitia Driguez, Maître de conférences HDR en Droit privé et sciences criminelles, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Christophe Vigneau Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

- Programme de la journée

Jeudi 11 septembre 2025	
9h30	<u>La captation d'image des agents de l'inspection du travail</u>
9h35-10h15	Cadrage juridique sur le droit à l'image Laetitia DRIGUEZ, ISST Université Paris 1
10h15-11h45	La protection fonctionnelle accordée aux agents publics victimes de captation et de diffusion illicite de leur image François-Pierre CONSTANT, DGT
11h45 – 12h45	*** Quelle vigilance à l'égard des logiciels utilisés dans les entreprises ? Quentin GENISSEL, Université Paris Dauphine-PSL
13 h	Déjeuner
14h30-17h	<u>Le nouveau régime du droit de la preuve dans les relations de travail</u> Le droit à la preuve à la suite des arrêts d'Assemblée plénière de 2023 Christophe VIGNEAU, ISST Université Paris 1 Avec la participation du service 2ARM de la DRIEETS Echanges avec l'assistance

- Modalités d'organisation de la journée et nombre de participants

La journée s'est tenue en présentiel dans la salle Marcel David de l'ISTT. 66 personnes étaient inscrites à cette session. Il y a eu 57 présents.

- Aspects contextuels

La journée a été consacrée à l'exploration de la thématique des nouveaux usages des outils logiciels, des outils d'enregistrement, de traitement et de diffusion des données. Vis-à-vis des agents de l'inspection du travail (agents des unités de contrôle, aux agents des services de renseignements et des SCT) auxquels cette journée été destinée, trois problématiques spécifiques étaient envisagées :

- Comment réagir au risque qu'au cours des actions d'inspection, des inspecteurs du travail soient photographiés, filmés ou fassent l'objet d'un enregistrement quelconque à leur insu ?

Comment réagir à cette captation et au risque de diffusion de ces images sur les réseaux sociaux par exemple ?

- Dans l'entreprise, quels sont les nouveaux usages logiciels permis par l'IA pour l'organisation du travail ou le contrôle de l'activité des salariés ?
- Enfin, en situation d'accueil et de renseignement, que faire des moyens de preuve présentés par des salariés, qui résulteraient d'enregistrements clandestins ou même de la communication des données (disques durs, clés usb, ordinateurs portables appartenant à l'entreprise) ?

- Public ciblé

Agents de l'inspection du travail.

- Bilan de la journée

La matinée fut divisée en deux temps relatifs aux captations de données à l'insu des personnes.

La première partie de cette session porta sur le droit à l'image (et à la voix) et sur sa protection.

Ce cadrage juridique permit de définir et de circonscrire le droit à l'image en examinant sa portée et ses sanctions. L'état du droit et de la jurisprudence fut précisé, avec un focus sur ses applications dans le secteur public. **Laetitia Driguez**, enseignante-chercheuse en droit privé à l'Université Paris 1 – ISST, assura cette présentation. Furent abordées plusieurs questions : qu'est-ce que le droit à l'image ? Quelles sont les actions en justice possibles pour les victimes d'une atteinte à ce droit ? Quelle protection juridique est plus particulièrement mise en place à l'endroit des agents publics ? De façon générale, quelle attitude convient-il d'adopter en cas d'atteinte au cours de l'exercice des fonctions ?

Sur cette dernière question, c'est **M. François-Pierre Constant, membre de la Direction générale du Travail, au sein de la sous-direction de l'appui au système de l'inspection du travail**, qui fut invité à présenter la protection fonctionnelle accordée aux agents publics.

La thématique suscita beaucoup d'intérêt et de questions dans le public.

Pour conclure cette matinée et pour introduire le thème de l'après-midi, **la seconde partie de la matinée fut consacrée à une intervention plus prospective**. Elle visait à sensibiliser les agents à la diversité des logiciels de gestion employés dans les entreprises et aux risques qu'ils représentent en termes d'enregistrements de données sur les salariés et d'obtention de preuves à leur encontre. Le management algorithmique fut également évoqué comme méthode nouvelle et encore mal connue de suivi du travail. Il s'agissait d'envisager les risques de détournement des outils logiciels de leur fonction première, qui consiste à améliorer l'organisation du travail et la productivité. **Quentin Genissel**, doctorant à l'Université Paris Dauphine – PSL, en cours de rédaction d'une thèse sur une thématique connexe, présenta cet éclairage à l'assistance. Son intervention accompagnée de nombreux exemples pratiques, concrets, montra la diversité des possibilités logicielles d'anticipation des comportements des salariés et de conditionnement des pratiques dans l'entreprise, de contrôle également. Elle suscita l'envie d'approfondir ultérieurement ce sujet.

L'après-midi fut consacrée au nouveau droit de la preuve et à son évolution sous l'effet du droit à la preuve, dans le cadre des relations de travail.

Il fut proposé aux participants de réfléchir à la portée de l'évolution jurisprudentielle récente sur le droit à la preuve. Quelle incidence le nouveau régime du droit à la preuve peut avoir sur les

éléments de preuve collectés par l'employeur ? Comment accueillir les éléments de preuve de type enregistrements clandestins, empreintes de fichiers informatiques à l'entreprise, etc., présentés par un salarié à l'inspecteur du travail ? Cette session fut animée par **Christophe Vigneau, enseignant-chercheur à l'ISST – Université Paris 1 et avocat à la cour**, et bénéficia du concours de membres du service 2ARM de la DRIEETS, qui travaillèrent à la rédaction de la fiche informative et de son annexe, diffusées auprès des inspecteurs du travail. Cette fiche fut présentée aux agents.

Jeudi 13 novembre 2025, La demande individuelle en matière de RPS ; responsable Laetitia Driguez, juriste en droit privé, maître de conférences HDR, ISST.

- Programme de la journée

Jeudi 13 novembre 2025	
9h30	<u>Dans l'entreprise, quelles actions pour la prévention, le diagnostic et le traitement des RPS ?</u>
9h35-10h30	<p>RPS, stress au travail, harcèlement moral, burn-out... De quoi parle-t-on ?</p> <p>Le point de vue du droit : Laetitia DRIGUEZ, ISST Univ. Paris 1</p> <p>Le point de vue de la sociologie : Rémy PONGE, Univ.Aix-Marseille</p>
10h30-12h30	<p>Le point de vue de la psychologie du travail : Françoise FRANÇOIS, Maison souffrance et travail 78</p> <p>Prévention, diagnostic et action en matière de RPS dans l'entreprise : de l'individuel au collectif. Quels moyens déployer ?</p> <p style="text-align: center;">Table ronde Laetitia Driguez, Françoise François et Rémy PONGE</p>
12 h30	Déjeuner
14h -17h	<p><u>Accueillir la parole des salariés en souffrance psychologique</u></p> <p>Françoise François, psychologue du travail</p> <p style="text-align: center;">Discussions avec la salle</p>

- Modalités d'organisation de la journée et nombre de participants

La journée s'est tenue en présentiel dans la salle Marcel David de l'ISTT. Il y a eu 59 participants.

- Aspects contextuels

La journée fut consacrée à l'exploration d'une thématique unique : la demande individuelle des salariés sur les risques psychosociaux (RPS). Les agents sont en effet souvent amenés à accueillir et à renseigner des salariés qui ne vont pas bien, qu'il convient de conseiller et d'orienter au mieux. Cette mission peut également s'exercer sur un mode d'accompagnement des entreprises. Mais dans le cadre des missions d'accueil et de renseignement, les agents de la DRIEETS sont eux-mêmes exposés à des RPS lorsqu'ils recueillent la parole d'une personne en souffrance, dans le cadre d'un entretien en face à face ou par téléphone.

- Public ciblé

Agents de l'inspection du Travail, agents d'accueil et de renseignement.

- Bilan de la journée

La matinée fut consacrée aux actions à mener dans l'entreprise. À titre préliminaire, une heure fut accordée à l'identification de ce que recouvrait la notion de risques psychosociaux. Le juriste, la sociologie du travail et la psychologie du travail n'ont pas la même approche ni la même lecture des phénomènes. Le droit encadre certains termes, tels que la qualification de harcèlement moral, et en ignore d'autres. Les régimes juridiques associés sont différents. L'objectif de cette première partie de matinée consista à tenter de faire le tri entre les faits rapportés par les salariés afin de mieux cibler les actions à mener.

La seconde partie de la matinée consista à envisager les moyens de l'action. Après une revue des outils juridiques disponibles à des fins de prévention (DUERP...), de diagnostic en cas de problème avéré (enquête, alerte...) et de traitement, il apparut important de prendre de la hauteur pour le diagnostic et les solutions. Remonter des souffrances individuelles à l'identification d'un problème d'organisation collective, telle fut l'approche que permirent la sociologie du travail et la psychologie du travail. Rémy Ponge et Françoise François, chacun sur la base de leurs études et expériences respectives, montrèrent différentes façons d'appréhender un problème de risques psychosociaux dans une entreprise.

L'après-midi déplaça le point de vue afin d'envisager la situation des agents placés en position d'accueil et de renseignement de salariés se disant exposés à des risques psychosociaux.

Françoise François entreprit de répondre à plusieurs questions destinées à aider les agents à accomplir leur mission tout en les protégeant des risques auxquels les exposent les récits et les émotions des salariés accueillis.

Parmi ces questions figurent notamment :

- Comment accueillir la parole d'une personne souffrante quand on n'est pas soi-même psychologue ?
- Comment faire émerger du récit les éléments utiles à soutenir une action de l'inspection du travail ?
- Faut-il opérer une distinction entre l'accueil téléphonique et l'accueil physique du public ?

IV. LA VIE DE L'ISST

1- Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST

En 2025, deux nouveaux attachés temporaires d'enseignement, ATER, ont rejoint l'équipe. Il s'agit de **Mathilde De Sloovere**, doctorante en droit et de **Guillaume Mercoeur**, doctorant en sociologie.

Mathilde De Sloovere a soutenu sa thèse le 14 décembre 2023. Thèse réalisée sous la direction du Pr. Grégoire LOISEAU, Professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'intitulé de la thèse est "L'arrêt maladie".

Guillaume Mercoeur prépare sa thèse sous la direction de Claude Didry, directeur de recherche au CNRS. Il est également encadré par Karel Yon, chargé de recherche au CNRS. L'intitulé de sa thèse est " La CGT face à la transition écologique de l'industrie. Le cas des territoires industrialo-portuaires de Fos-sur-Mer et Seine-Maritime."

A la date de la rentrée universitaire de septembre 2025, l'équipe enseignante statutaire se compose de dix personnes : cinq juristes, deux économistes, un sociologue, une spécialiste des sciences de l'éducation et une sociologue en détachement :

Marie [BUSCATTO](#), professeure en Sociologie. Sociologue du travail, du genre et des arts, elle s'intéresse également aux questions de méthodes en sciences sociales. Elle est membre de l'IDHE.S UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Axes de recherche

- Rapports sociaux de sexe dans les mondes des arts et dans les professions prestigieuses.
- Pratiques, trajectoires et professionnalités artistiques.
- Réflexions épistémologiques sur les méthodes qualitatives.

Arnaud [CASADO](#) est maître de conférences en droit privé, chercheur à l'IRJS – Institut de recherche juridique de la Sorbonne

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit social à vocation environnemental (DSAVE)
- Droit pénal du travail

Antonella [CORSANI](#), maître de Conférences Hors Classe en Économie, HDR en Sociologie, membre de l'IDHE.S UMR 8533, , Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Axes de recherche

- Métamorphoses du salariat et zones grises des relations de travail et d'emploi
- Capitalisme cognitif et Néolibéralisme
- Nouvelles formes d'entreprise coopérative (Coopératives d'Activité et d'Emploi)
- Revenu inconditionnel d'existence
- Expérimentations (sociales, écologistes)
- Méthodes d'Enquête sociale et de recherche-action participative

Jean-Michel [DENIS](#) est professeur de sociologie, membre de l'IDHE.S-UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Axes de recherche

- Sociologie des relations professionnelles
- Changements organisationnels et relations sociales dans les entreprises
- Conflits du travail, mobilisation collective, nouvelles formes d'action et d'organisation
- Représentativité et discrimination syndicale
- Syndicalisme et action collective dans les secteurs de sous-traitance

Lætitia [DRIGUEZ](#), est maître de conférences en droit privé, chercheuse à l'IEDIES – Institut de recherches en droit international et européen de la Sorbonne (EA 4536)

Axes de recherche

- Droit du travail français
- Droit social international et européen
- Droit de l'économie sociale
- Droit de l'Union européenne
- Interactions entre le droit social et les droits économiques (droit de la concurrence, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté).

Philippe [LÉGÉ](#) est professeur de sciences économiques, directeur adjoint et responsable du séminaire de l'IDHE.S (UMR 8533) depuis juin 2024 et membre du conseil d'unité de l'IDHES depuis mars 2025, Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Axes de recherche

- Histoire de la pensée économique
- Economie du travail
- Politiques économiques
- Analyse des crises

Nicole [MAGGI-GERMAIN](#), maître de conférences HDR en droit social, qualifiée aux fonctions de professeur, chercheuse au laboratoire de recherche « Droit et changement social » (UMR CNRS 6297), Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, Nantes.

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit de la formation professionnelle continue
- Droit de l'emploi public
- Technologies numériques et robotique

Anne [MULLER](#), maîtresse de conférences en Sciences de l'éducation et de la formation, Chercheuse à l'IDHE.S -UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Axes de recherche :

Recherche qualitative et quantitative dans le champ des sciences de l'éducation, dans les domaines du travail et de la formation

Mots clés :

- Apprentissage informel, autoformation, professionnalisation,
- Environnement d'apprentissage, organisation apprenante
- Innovation pédagogique, digitalisation et hybridation des formations, IA en formation
- Habitudes d'activité et apprentissage

Christophe [VIGNEAU](#), maître de conférences en droit privé, spécialiste du droit social.

Axes de recherche

- Procédure prud'homale
- Maladie/Inaptitude
- Relations collectives du travail

Inès MEFTAH-HEGEDUS, maître de conférences en droit privé.

Axes de recherche

- Droit du travail
- - Droit de l'emploi
- - Droit de la représentation du personnel
- - Droit des restructurations

2- Le personnel administratif de l'ISST

L'équipe de l'Institut compte parmi ses collaborateurs et collaboratrices : *Jean-Michel Denis*, directeur, *Adeline Gubler*, Ingénieure d'études, *Catherine di-Costanzo*, responsable administrative *Beby Randriamananoro*, gestionnaire, *Agnès Placide*, coordinatrice des stages, et *Tania Nancy*, coordinatrice des stages adjointe, *Isabelle Calvache*, documentaliste, *Henri-Aftab Alam*, chargé de la reprographie, *Roger Lardé*, gardien.

Clifford Mamotte a rejoint l'ISST en septembre 2025, en tant qu'agent d'accueil.

V. LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST

Le Centre de documentation est ouvert en continu de **8 h 30 à 19 h** pour les **stagiaires** et de **9h à 17h** pour le **public externe sur rendez-vous**.

Il est dirigé par Isabelle CALVACHE, documentaliste.

Les activités du [Centre de documentation](#), organisées autour du monde du travail, sont centrées sur les thématiques abordées durant les sessions de stages de formation syndicale ou les Journées de droit social et sur les thèmes de recherche portés par les enseignant-e-s-chercheur-e-s en droit, en économie, en sociologie et en sciences de l'éducation de l'Institut et de l'IDHE.S.

Stagiaires, syndicalistes, enseignant-e-s-chercheur-e-s, étudiant-e-s préparant une thèse ou un master, chercheur-e-s invité-e-s ont ainsi accès à plus de 17 000 ouvrages. Le fonds est également consultable en ligne : <http://catalogue.univ-paris1.fr>. Concernant les périodiques, on compte aussi environ 90 abonnements à des revues consultables sur place, toujours dans les domaines des sciences sociales du travail.

Le conseil de la documentation de l'ISST, groupe pluridisciplinaire de réflexion collective sur le choix des acquisitions basée sur une liste de livres proposés par la documentaliste et les enseignants-chercheurs, se réunit 2 fois par an, voire plus dans des cas exceptionnels. Ces réunions sont importantes pour la connaissance des thématiques et des travaux de recherche, ainsi que pour la réflexion des enseignants-chercheurs. Ces réunions sont également importantes pour aller au plus près des besoins de l'ISST (pour les enseignants-chercheurs, les stagiaires, les étudiants).

Pour l'année 2025 de nombreux ouvrages ont été achetés afin d'enrichir le fonds documentaire de l'Institut dont les ouvrages suivants :

Droit

-Antonmattei, Paul-Henri. 2024. *Droit du travail*. 4^e éd. LGDJ. Cote : J2 ANT.

-Antonmattei, Paul-Henri, Alain Chatriot, Laurence Pécaut-Rivolier, et Yves Struillou. 2025. *Histoire du droit du travail par les textes*. Economica. Cote : J2 ANT.

-Auzero, Gilles, Dirk Baugard, Emmanuel Dockès, et Alexandre Fabre. 2025. *Droit du travail 2025-2026*. 38^e éd. Dalloz : Lefebvre Dalloz. Cote : J2 AUZ 2025-2026.

-Bergeron, Florence. 2025. *Droit du travail 2026*. 12^e éd. Dalloz : Lefebvre Dalloz. Cote : J2 BER 2026.

-Boileau, Gérard, Maud Geslot, Sébastien Pondruel, et Yves de La Villeguérin. 2025. *Finance pour*

non-financiers : en infographies pratiques. Groupe Revue fiduciaire. Cote : J BOI.

-Cadiet, Loïc Directeur de publication et France. 2025. *Code de procédure civile 2026*. 39^e éd. LexisNexis. Cote : J1 PRO CIV 2026.

-Cohen, Maurice, et Laurent Milet. 2025. *Le droit des comités sociaux et économiques et des comités de groupe : commissions santé, sécurité et des conditions de travail, représentants de proximité, conseils d'entreprise, comités d'entreprise européens*. LGDJ un savoir-faire de Lextenso. Cote : J2 COH ED 2025.

-Cozian, Maurice, Alain Viandier, et Florence Deboissy. 2025. *Droit des sociétés*. 38^e éd. LexisNexis. Cote : J6 COZ 38eme ED.

-Daugareilh, Isabelle. 2025. *La plateforme du travail : nouvelle forme d'emploi, nouvelle forme d'organisation ?* Bruylant. Cote : J2 DAU.

-France. 2025. *Code du travail 2026*. 41^e éd. Édité par Bernard Teyssié. LexisNexis. Cote : J1 TRA 2026.

-Gamet, Laurent. 2021. *Droit pénal de la santé et de la sécurité au travail : théorie juridique et pratique judiciaire*. LexisNexis. Cote : J3 GAM.

-Ginon, Anne-Sophie, Frédéric Guiomard, Auréa Villeléger, et France. 2025. *Code de la sécurité sociale annoté 2025*. 49^e éd. Lefebvre Dalloz. Cote : J1 SEC 2025.

-Guinchard, Serge. 2024. *Droit et pratique de la procédure civile : droit interne et européen 2024/2025*. 11^e éd. Dalloz. Cote : J5 GUI.

-Hallot, Mathieu, Alexis Bugada, et Pierre Ramin. 2024. *La restructuration des branches professionnelles*. LexisNexis. Cote : J2 HAL.

-Hirigoyen, Marie-France, et Loïc Lerouge. 2024. *Le harcèlement moral au travail. Que sais-je ? N°3995*. Presses universitaires de France - Humensis. Cote : H7476.

-Jacquemont, André, Nicolas Borga, et Thomas Mastrullo. 2025. *Droit des entreprises en difficulté*. 13^e éd. LexisNexis. Cote : J6 JAC.

-Sciences humaines et sociales, sociologie, économie, sciences politiques, écologie

-Harari, Y. N., & Fauquemberg, D. (2024). *Nexus : Une brève histoire des réseaux d'information de l'âge de pierre à l'IA*. Albin Michel. Cote : H7438.

-Harismendy, P., Richard, G., & Guihard, H. P. (2024). *Le Joint français, printemps 1972 : Les échos d'une grève en Bretagne*. Presses universitaires de Rennes. Cote : H7437.

-Honneth, A., Rusch, P., & Joly, F. (2024). *Le souverain laborieux : Une théorie normative du travail*. Gallimard. Cote : H7448.

- Lahire, B. A., Flandrin, L., Sanseigne, F., Flandrin, L. P., & Sanseigne, F. P. (2025). *Vers une science sociale du vivant ; suivi de Propriétés du « vyvant », propriétés de l'espèce, conséquences sociales et variations culturelles*. La Découverte. Cote : H7458.
- Le Lay, S., & Laffont Lemozy, F. (2025). *Plateformes : La colonisation du travail et de la démocratie*. Éditions de l'Atelier. Cote : H7459.
- Lokiec, P. (2024). *Salariés, libres...et heureux ? : La face cachée de l'autonomie au travail*. Odile Jacob. Cote : H7457.
- Maltone, C. D. de publication, Amorim, S., Avril, M.-H., Dagorn, J., Gille-Belova, O., Lacoste Mary, V., Lévy, C., Moreau, M., Nadaud, L., & Sibella, P. (2024). *Le travail des femmes : Inégalités, défis et perspectives dans neuf pays du monde*. Presses universitaires de Saint-Étienne. Cote : H7442.
- Marty, C. (2025). *Découvrir Gorz*. Les éditions sociales. Cote : H7470.
- Méda, D. (2025). *Une société désirable : Comment prendre soin du monde*. Flammarion : France-Culture. Cote : H7462.
- Monnier, J.-M. (2023). *Parlons dette : En 30 questions*. La Documentation française. Cote : H7468.
- Monnier, J.-M. (2024). *Parlons budget : En 30 questions*. La Documentation française. Cote : H7467.
- Pagis, J. (2024). *Le prophète rouge : Enquête sur la révolution, le charisme et la domination*. La Découverte. Cote : 7452.
- Petitjean, O. D. de publication, & Du Roy, I. D. de publication. (2025). *Multinationales : Une histoire du monde contemporain*. La Découverte. Cote : H7435.
- Ponge, R. (2025). *Se tenir debout : Un siècle de luttes contre les souffrances au travail*. La Dispute. Cote : H7456.
- Postel, N., & Sobel, R. (2024). *Karl Polanyi. Que sais-je ? - Humensis*. Cote : H7466.
- Rambaud, A. P., & Richard, J. (2021). *Philosophie d'une écologie anticapitaliste : Pour un nouveau modèle de gestion écologique*. Hermann. Cote : H7445.
- Renahy, N. (2024). *Jusqu'au bout : Vieillir et résister dans le monde ouvrier*. La Découverte. Cote : H7450.
- Roza, S. (2024). *Marx contre les GAFAM : Le travail aliéné à l'heure du numérique*. Presses Universitaires de France / Humensis. Cote : H7455.

-Sciences de l'éducation

- Cahagne, C., & Fuzet, B. (2022). *Concevoir et diffuser une expérience de formation immersive*. GERESO. Cote : H7434.

- Cristol, D. (2025). *L'éthique de la facilitation : Un art de transformation collective*. L'Harmattan. Cote : H7430.
- Dehaene, S. (2024). *Une idée dans la tête : 40 pépites réjouissantes sur le cerveau et l'apprentissage*. Odile Jacob. Cote : H7428.
- Paolini, C. (2021). *Former sans stress ! : Communiquer efficacement en situation pédagogique*. 2^e éd. GERESO. Cote : H7433.
- Papi, C., Rinaudo, J.-L., Denis, B. P., & Baron, G.-L. A. de la postface. (2022). *(E)liens en éducation et formation : Quelles dynamiques ?* Presses universitaires de Rouen et du Havre. Cote : H7425.
- Ramacker, J. (2020). *Apprendre à apprendre : Récits d'un formateur autodidacte*. Edipro. Cote : H7432.
- Rivard, P., & Lauzier, M. (2024). *La gestion de la formation et du développement des ressources humaines : Pour préserver et accroître le capital compétence de l'organisation*. Presses de l'Université du Québec. Cote : H7471.
- Brunet, E. (2023). *La boîte à outils du design thinking : 67 outils clés en main + 4 vidéos d'approfondissement*. 2^e éd. Dunod. Cote : H7415.
- Brunet, E., & Monot, A. (2023). *La boîte à outils de la facilitation : 65 outils clé en main + 3 vidéos d'approfondissement + 3 supports à imprimer*. Dunod. Cote : H7416.
- Chassangre, K., & Callahan, S. (2024). *Traiter la dépréciation de soi : Le syndrome de l'imposteur*. 2^e éd. Dunod. Cote : H7414.
- Cuinier, A.-M. (2024). *Créer des expériences de formation engageantes : Pensez l'avant, accompagnez l'après, inspirez vos apprenants !* Dunod. Cote : H7420.
- Duarte, A., Bru, S., & Alvarez, J. P. (2025). *La boîte à outils de la gamification : 65 outils clés en main + 8 plans d'action*. Dunod. 2^e éd. Cote : H7417.
- Milard, B. (2024). *Les nouvelles sociabilités*. Armand Colin. Cote : H7365.
- Perrin-Van Hille, C. (2024). *Concevoir une formation : Progression pédagogique et animation*. 4^e éd. Dunod. Cote : H7418.
- Pottiez, J., Gilles, J.-L., & Meignant, A. P. (2025). *L'évaluation de la formation : Pilotez et maximisez l'efficacité de vos formations*. 4^e éd. Dunod. Cote : H7419.
- Roy, C. (2025). *Les 5 clés pour animer ses réunions professionnelles*. Dunod. Cote : H7423.
- Vermet, F., Houllier, J.-R., Dennery, M. P., & Leclerc, O. P. (2025). *Transmettre des savoir-faire et*

gestes métier : L'apprentissage augmentée en situation de travail : la méthode HAPSTER. Dunod.
Cote : H7421.

-Lubart, Todd, Christophe Mouchiroud, Sylvie Tordjman, et Franck Zenasni. 2015.
Psychologie de la créativité. Paris : Armand Colin. Cote : H7472.

VI- PUBLICATIONS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES (COMMUNICATIONS)

DES ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S (2025)

Marie BUSCATTO

Publications

Revues

Direction de numéros de revue

- « Does it work? 'Fighting' gender-based sexism, discrimination, and violence in jazz and improvised music”, *Jazz Research Journal*, Volume 18 (1-2), 2025 (with S. Raine).

Article dans une revue à comité de lecture

- “Gender in contemporary jazz worlds: From discriminatory processes to measures making a difference - Editorial”, *Jazz Research Journal*, Volume 18 (1-2), 2025, 5-17 (with S. Raine)

- “A bumpy road towards equality. Feminising jazz worlds through positive discrimination”, *Jazz Research Journal*, Volume 18 (1-2), 2025 (with I. Roharik).

Ouvrages

Direction d'ouvrages collectifs

- *Gender-Based Violence in Arts and Culture: Perspectives on Education and Work* (Eds.), Cambridge, Open Book Publishers, 2025 (with S. Karttunen and M. Provansal).

Chapitre d'ouvrages

- “When Female Jazz Instrumentalists Make it 'Anyway'...”. In Dias J. & C. Bruckner-Harding (Eds) *Women and Jazz: European Perspectives from Artists and Researchers*, London, Routledge, 189-200.

- “Sophie Alour. Interview by Marie Buscatto” In Dias J. & C. Bruckner-Harding (Eds) *Women and Jazz: European Perspectives from Artists and Researchers*, London, Routledge, 130-133.

- "Airelle Besson. Interview by Marie Buscatto" *In* Dias J. & C. Bruckner-Harding (Eds) *Women and Jazz: European Perspectives from Artists and Researchers*, London, Routledge, 61-64.
- "Joëlle Léandre. Interview by Marie Buscatto" *In* Dias J. & C. Bruckner-Harding (Eds) *Women and Jazz: European Perspectives from Artists and Researchers*, London, Routledge, 36-39.
- "Anne Pacéo. Interview by Marie Buscatto" *In* Dias J. & C. Bruckner-Harding (Eds) *Women and Jazz: European Perspectives from Artists and Researchers*, London, Routledge, 97-99.
- "Practising Reflexivity in Ethnography". *In* Silverman D. (ed.) *Qualitative Research. Issues of Theory, Method and Practice*, London, Sage Publications, 6th Edition, 2025, 147-162.
- "A Comprehensive Understanding of Gender-Based Violence in Artistic and Cultural Worlds—Introduction" *in* M. Buscatto, S. Karttunen, M. Provansal *Gender-Based Violence in Arts and Culture: Perspectives on Education and Work*, Cambridge, Open Book Publishers, 2025 (with S. Karttunen and M. Provansal), 1-24.
- "French Opera: A Professional World Haunted by Gender-Based Violence" *in* M. Buscatto, S. Karttunen, M. Provansal *Gender-Based Violence in Arts and Culture: Perspectives on Education and Work*, Cambridge, Open Book Publishers, 2025 (with S. Helbert and I. Roharik), 27-48.
- "Conclusion" *in* M. Buscatto, S. Karttunen, M. Provansal *Gender-Based Violence in Arts and Culture: Perspectives on Education and Work*, Cambridge, Open Book Publishers, 2025 (with S. Karttunen and M. Provansal), 197-199.
- « Le travail artistique sur le chemin de la féminisation : ressorts et contraintes ». *In* A. Caillet, F. Gaité (dir.) *Les Mondes de l'art à l'âge du capitalisme culturel*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 2025.
- "Ethnography as a Basis to Study Popular Music: From Obvious Statements to Original Endeavors – Concluding Thoughts". *In* Raine S., S. Blackman, R. McPherson, and I. A. Taylor (eds.) *Popular Music Ethnographies: Practice, place and identity*, Bristol, Intellect, 2025, 335-339.
- "Beyond Frontiers: From Japanese Traditional Koto to Transnational Improvised Music". *In* Havas A., Johnson B., Horn D. (eds) *The Routledge Companion to Diasporic Jazz Studies*, New York, Routledge, 2025, 347-356.

Notes de lecture

- *Le travail de la fiction : dans les coulisses d'une série télévisée* (Saint Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2024). Note de lecture sur l'ouvrage de Muriel Mille, *Sociologie du travail*, 67 (2), 2025, <https://journals.openedition.org/sdt/48464>.
- *Le monde des galeries. Art contemporain, structure du marché et internationalisation* (Paris, CNRS Editions, 2021). Note de lecture sur l'ouvrage d'Alain Quemin, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 56 (1), 2025, 207-210.

Communications

Journées et séminaires de recherche

Communications à des journées et à des séminaires de recherche

- « Vieillir dans l'art. Revisiter les trajectoires des artistes 'modestes' », séminaire *Arts et culture : regards croisés*, U. Paris 1 Panthéon Sorbonne, 5 mars 2025.
- « Les violences de genre dans les arts : quelques constats », séminaire *Filmer le travail*, U. de Poitiers, 18 février 2025.

Vulgarisation de la recherche

- « 音楽×ジェンダー平等」国際シンポ 女性奏者が直面する「壁」, Citations de mes propos par 河慧琳, *Mainichi Shimbun*, 17 décembre 2025.
- « Comment l'affaire René Martin chamboule le monde de la musique classique », France Musique, Propos recueillis par Louis-Valentin Lopez, *France Musique*, 12 novembre 2025.
- « Derrière les 100 chansons les plus écoutées en France, une industrie du disque très masculine », Propos recueillis par Lili Pateman et Valentin Regnault, *Le Monde*, 29 octobre 2025.
- « Violences de genre dans les arts et la culture : de la nécessité de mobiliser la recherche internationale », *The Conversation*, 28 octobre 2025 (avec Mathilde Provansal et Sari Karttunen).
- « La place des femmes dans le jazz aujourd'hui », conférence, *Festival Jazz In Noyon*, 11 octobre 2025.
- “Wie Frauen über 1,80 mit ihrer Größe umgehen”, Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Céline Beal, *Moment*, Ö1 (radio publique autrichienne), 29 septembre 2025.
- « Du jazz au féminin pour l'édition 2025 du Festival Jazz In Noyon », Citations de mes recherches, *Courrier Picard*, 19 septembre 2025.
- « Le Festival Jazz in Noyon », *Femmes libres*, Radio libertaire, Propos recueillis par Marie-Jo Pottier, 17 septembre 2025.
- « Un stage pour faire jazer les femmes et les minorités de genre », Propos recueillis par Léa Mviana, *Ouest France*, 31 août 2025.
- « La parité dans le jazz ? La programmatrice des Rendez-vous de l'Erdre en veut davantage », Roberte Jourdon, Citations de mes recherches, *Ouest France*, 30 août 2025.
- « Et les femmes dans tout ça ? », Propos recueillis par Laura Hanequand, Podcast *Big Band Theory*, Grands formats, mai 2025.
- « Le mythe de l'énergie féminine, une construction sociale au service du patriarcat », *Herstory*, Propos recueillis par Erine Viillard, 3 juin 2025.
- « Les illusions perdues des artistes contraints de se reconverter », Propos recueillis par Alice Raybaud, *Le Monde*, 15 mai 2025.
- « Jazz à l'étage, à bon port St Malo », Mention de l'étude sur les inégalités entre femmes et hommes dans le jazz, Mathieu Jouan, *Citizen Jazz*, 30 mars 2025.
- « Femmes du jazz », Table-ronde, *Festival Jazz à l'étage*, 22 mars 2025.
- « La chercheuse Marie Buscatto dresse un état des lieux du sexisme dans le jazz », *Les Matins Jazz*, TSF Jazz, Propos recueillis par Marine Gilbert, 21 mars 2025.
- « Petites à tout prix : à qui les grandes femmes font-elles peur ? », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Sabrina Champenois, *Libération*, 10 mars 2025.
- « Obstacles et ressorts de l'égalité entre femmes et hommes artistes », séminaire *Femmes et culture*, Institut français du Congo, 12 mars 2025.
- « Journée internationale des droits des femmes : 'Les garçons ne se sentent pas concernés, ils croient qu'il n'y a plus de sexisme en France' », Propos recueillis par Amélie Petitdemange, *L'Etudiant*, 8 mars 2025.
- « Les travailleurs de l'art mobilisés », Propos recueillis par Laurent Favreuille, *La Nouvelle République*, 20 février 2025.
- « Entre valorisation et stigmatisation, la difficile réalité de la grande taille au féminin », Propos recueillis par Joanna Gabriel, *Marie Claire*, 14 février 2025.
- « Les violences de genre dans la musique », Propos recueillis par Lola Avril, *Tsugi Radio*, 11 février 2025.
- « La place des femmes dans le Jazz et les Musiques Improvisées, au conservatoire et au-delà », Table ronde, *CNSMD de Paris*, 5 février 2025.

- « Les hommes ont grandi deux fois plus vite que les femmes, la croissance a un genre », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Clara Authiat, *Les nouvelles news*, 27 janvier 2025.

Invitations colloques/congrès/universités à l'étranger

- "The Paradoxical Feminization of Japanese Jazz. Ways and reasons", Symposium *Music and Gender Equality*, University of Waseda, Japan, November 29th 2025.

- "The Paradoxical Feminization of Japanese Jazz", *Institute of Human and Social Sciences*, University of Kanazawa, Japan, November 21st 2025.

- "A Comprehensive Understanding of Gender-Based Violence in Artistic and Cultural Worlds", *Questioning Artistic Hegemony* International Conference, Barcelona, Spain, September 8th-9th 2025. "The Paradoxical Feminization of Japanese Jazz", *Traditional Performing Arts of Japan* seminar, Tokyo Gakugei University, Japan, May 8th 2025.

- "Making Jazz in Contemporary Japan", *Jazz Research Group Seminar*, Birmingham City University, England, January 30th, 2025.

Arnaud CASADO

Publications

Revues

Articles dans des revues à comité de lecture

- « Terraformation », JCP S, juill. 2025, n° spéc. 20 ans de la revue.

- « La protection de l'environnement ne relève pas de l'action culturelle... mais d'une action essentielle », JCP S, 7 oct. 2025 ;

- « La cartographie et le plan », JCP S, 2 sept. 2025 ;

- « Vers une consécration de la notion de harcèlement sexuel d'ambiance : le précédent France Télécom ? », *Droit pénal*, 1^{er} juill. 2025 ;

- « Harcèlement moral institutionnel : la justice par la grande porte », *Bull. Joly Travail*, fév. 2025 ;

Ouvrages

Chapitre d'ouvrages

- « L'articulation des obligations sociales et environnementales », in E. Pataut, S. Robin-Olivier (Dir), *Directives CSRD et CS3D et droit social : respecter les droits sociaux dans les chaînes de production mondiales*, Bruylant ;

- « L'environnement dans le droit des relations de travail », in B. Teyssié (Dir), *Les métamorphoses du droit du travail*, Lexisnexis avr. 2025.

Rapports

- Auditionné par le sous-groupe de droit du travail dans le cadre des travaux de l'OLJ sur la RSE, 24 nov. 2025 ;

- A. Casado, J.-M. Denis, Ph. Légé, M. Henky, *Ma petite entreprise, connaît (pas) la crise...: Enquête sur les pratiques de dialogue social en Ile-de-France dans entreprises inférieures à 250 salariés durant la Covid-19* ;

- A.-S., Epstein (Dir), *La transformation écologique du droit économique (2025)*, Rédacteur.

- HSI Working Papers, Green transition and the role of workers' representatives, O. Deinert (Dir), § 3 GREEN TRANSITION AND THE ROLE OF WORKERS' REPRESENTATIVES: PERSPECTIVES FROM THE FRENCH LEGAL SYSTEM, n°22 July 2025.

Communications

Organisation de colloques et de congrès

- Directives durabilité et vigilance : quelle appropriation par les syndicats ?, ISST, 2 déc. 2025.

Communication à des colloques et congrès

- Université d'été Faculté de droit de Poitiers. Table-ronde - Violences faites aux femmes. Le droit et son application, 25 juin 2025
- Colloque Sex « *Pornographie et prostitution en droit positif* », 26 juillet 2025
- Colloque La traite des êtres humains & l'exploitation sexuelle des mineur.e.s. « *Conférences introductives* », 3 juin 2025

Vulgarisation de la recherche

Interventions écrites

- « "Il est possible d'aller beaucoup plus vite sur l'environnementalisation du droit du travail" », AEF Dépêche n°735751, 26 août 2025 ;

Interventions parlées

- Participation à l'émission Quid Juris, « Prostitution : faut-il abolir ou encadrer ? », 19 déc. 2025

Jean-Michel DENIS

Publications

Revues

Direction de numéros

- « Économie collaborative » avec François- Xavier Devetter et Laura Nirello, *Travail et Emploi*, n° 177-178-179

Articles dans des revues à comité de lecture

- « Formes d'économie collaborative et conditions de travail et d'emploi », avec François- Xavier Devetter et Laura Nirello, *Travail et Emploi*, n° 177, 1-14, <https://shs.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2025-3-page-1?lang=fr>.
- « La caisse de grève de la CFDT : un service qui ne dit pas son nom ? » *Politix*, 150(2), 5-26. <https://doi.org/10.3917/pox.150.0005>.

Notes de lecture

- Note de lecture de l'ouvrage de Pascal Depoorter, Nathalie Frigul, Thomas Venet et Sébastien Vignon (dir), Les mondes ouvriers : figures de (dé)mobilisations, Presses universitaires du Septentrion, 2022 in : *Sociologie du Travail*, vol. 67, n° 1.

Rapports

Denis Jean-Michel (dir.), Mathilde Boeglin-Henky, Arnaud Casado et Philippe Légé, *Ma petite entreprise, connaît (pas) la crise... Enquête sur les pratiques de dialogue social en Ile-de-France dans entreprises inférieures à 250 salariés durant la Covid-19*. Rapport final et Synthèse à destination de la Drieets Ile-de-France (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), janvier 2025.

Communications

Organisation de journées et des séminaires de recherche

- « Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique – Un débat entre chercheurs et syndicalistes », avec Antonella Corsani et Laetitia Driguez, ISST, 6 mai.
- « Travailler mieux » Autour de l'ouvrage coordonné par Bruno Palier et Christine Erhel », 8° *Rencontres IRES-ISST, ISST*, 19 septembre

Communication à des congrès et colloques

- La santé militante saisie au prisme de la dégradation des environnements professionnels et syndicaux, avec Maëlezig Bigi, Heather Connolly, Jean-Paul Dautel, Jean-michel Denis, Mélanie Dufour-Poirier, Cécile Guillaume, Frédéric Rey, Jean Vandewattyne, 11^{ème} congrès de l'Association Française de Sociologie, Toulouse, 11 juillet

Communications à des journées et à des séminaires de recherche

« Syndicalisme des travailleurs des plateformes » in Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique. Débat entre chercheurs et syndicalistes », (A. Corsani, J.-M. Denis, L. Driguez), ISST, 6 mai 2025.

Lætitia DRIGUEZ

Publications

Reuves

Articles dans des revues à comité de lecture :

- « L'affirmation du droit au report des congés payés interrompus par un arrêt maladie », *Revue Lexbase Social*, commentaire de l'arrêt Cass. Soc. 10 septembre 2025, n°23-22.732, FP-B+R
- « Le congé parental au prisme de ses objectifs », *Droit social*, n°12/2025, pp. 1051-1059
- « L'appréhension des pratiques de non-débauchage par le droit de la concurrence : regards croisés entre juristes et économistes », *La semaine juridique – Entreprise et affaires*, n° 50 du 11 décembre 2025, Entretiens de droit économique, pp. 48-52 (avec Romain Maussin, Alexandre Carbonnel et Julie Bon)

Notes d'arrêts mensuelles pour la revue Europe, Lexisnexis (arrêts classés par ordre chronologique)

- CJUE, 19 décembre 2024, aff. C-531/23, Loredas : Temps de travail des employés à domicile : *Europe* fév. 2025, comm. 58
- CJUE, 23 janvier 2025, aff. C-421/23, ONSS (Faux certificats A1) : Faux certificats de détachement : *Europe* mars 2025, comm. 82
- CJUE, 10 avril 2025, aff. C-584/23, Alcampo e. a. : Egalité hommes/femmes en matière de pension d'incapacité permanente, *Europe* juin 2025, comm. 194
- CJUE, 3 avril 2025, aff. C-431/23, Wibra België : Réorganisation judiciaire et maintien des droits des travailleurs : *Europe* juin 2025, comm. 195
- CJUE, 8 mai 2025, aff. C-212/24, C-226/24 et C-227/24, L.T. (Allocations sociales pour travailleurs agricoles à durée déterminée) : Egalité de traitement des travailleurs : *Europe* juillet 2025, comm. 224
- CJUE, 15 mai 2025, aff. C-623/23, Melbán et C-626/23, Sergamo : Egalité hommes/femmes en matière de sécurité sociale : *Europe* juillet 2025, comm. 223
- CJUE, 12 juin 2025, aff. C-219/24, Tallinna linn : Protection de la santé des travailleurs et obligation vaccinale : *Europe* août-sept. 2025, comm. 269
- CJUE, 12 juin 2025, aff. C-7/24, Deutsche Rentenversicherung Nord et BG Verkehr : Droit de recours des institutions débitrices de prestations sociales : *Europe* août-sept. 2025, comm. 255
- CJUE, 19 juin 2025, aff. C-419/24, Hôtel Plaza : Politique sociale – incompétence de la Cour et licenciements collectifs, comm. 286
- CJUE, 10 juillet 2025, aff. C-257/24, Städtregion Aachen : Egalité de traitement et prestation d'assistance scolaire : *Europe* octobre 2025, comm. 306
- CJUE, 15 juillet 2025, aff. C-37/25, GTC Dijon : Congés payés pendant un arrêt maladie : *Europe* octobre 2025, comm. 318
- CJUE, 4 septembre 2025, aff. C-489/23, Casa Județeană de Asigurări de Sănătate Mureș e.a : Remboursement de soins de santé transfrontaliers : *Europe* nov. 2025, comm. 344
- CJUE, 4 septembre 2025, aff. C-543/23, Gnattai : Egalité de traitement des contrats à durée déterminée : *Europe* nov. 2025, comm. 350
- CJUE, 4 septembre 2025, aff. C-253/24, Pelavi : Transformation de CDD successifs en CDI sous condition : *Europe* nov. 2025, comm. 351
- CJUE, 4 septembre 2025, aff. C-249/24, Ineo Infracom : Licenciement collectif et accords de mobilité géographique : *Europe* nov. 2025, comm. 354
- CJUE, 11 septembre 2025, aff. C-5/24, Pauni : Discrimination en raison du handicap : *Europe* nov. 2025, comm. 352
- CJUE, 11 septembre 2025, aff. C-38/24, Bervidi : Discrimination indirecte par association en raison du handicap : *Europe* nov. 2025, comm. 353
- CJUE, 9 octobre 2025, aff. C-110/24, STAS-IV : Temps de trajet considéré comme du temps de travail : *Europe* décembre 2025, comm. 411.
- CJUE, 30 octobre 2025, aff. C-373/24, Ramavić : Temps de travail des magistrats du parquet : *Europe* décembre 2025, comm. 394
- CJUE, 30 octobre 2025, aff. C-134/24, Tomann : Licenciements collectifs (notification) : *Europe* décembre 2025, comm. 395
- CJUE, 30 octobre 2025, aff. C-402/24, Sewel : Licenciements collectifs (sanction d'une notification erronée) : *Europe* décembre 2025, comm. 396

Ouvrages

Chapitre d'ouvrages

- *Jurisclasseur Europe Traité* : création du fascicule 604 : « **Détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services** », première parution en ligne septembre 2025.

Autres

- **Habilitation à diriger des recherches** – mémoire original : ***Droit social et droit économique : trois méthodes pour une rencontre*** – garant : M. le professeur Etienne Pataut ; jury : Mmes et MM. les professeurs Gilles Auzero (rapporteur, Université de Bordeaux), Laurence Idot (Université Paris 2), Benoît Lecourt (Université de Nanterre), Arnaud Martinon (rapporteur, Université Paris 2), Sophie Robin-Olivier (Université Paris 1), 20 janvier 2025.

Communications

Colloques et congrès (France/International)

Communication à des colloques et congrès

- « Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique. Débat entre chercheurs et syndicalistes », (A. Corsani, J.-M. Denis, L. Driguez). Intervention sur le thème « **L'administrateur représentant les salariés** », Université Paris 1, ISST, 6 mai 2025.

- « *Les 50 ans de l'arrêt Jacques Vabre. Bilan et perspectives du contrôle de conventionnalité dans le contentieux social* », table ronde « Présentation du contexte historique ; Evolution des techniques de contrôle », Association Française de Droit du Travail (AFDT), 20 novembre 2025 :

Philippe LÉGÉ

Publications

Ouvrages

Chapitre d'ouvrages

- P. Légé, « Les analogies entre concurrence économique et sélection naturelle dans les pensées libérales » in Centre d'Alembert, *La sélection dans le monde académique : pratiques, imaginaire et rationalité*. Collection Actes, MSH Paris-Saclay. 2025.

Rapports

- Denis Jean-Michel (dir.), Mathilde Boeglin-Henky, Arnaud Casado et Philippe Légé, *Ma petite entreprise, connaît (pas) la crise... Enquête sur les pratiques de dialogue social en Ile-de-France dans entreprises inférieures à 250 salariés durant la Covid-19*. Rapport final et Synthèse à destination de la Drieets Ile-de-France (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), janvier 2025.

Communications

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloques et de congrès

- Membre du comité d'organisation du séminaire résidentiel de l'IDHE.S (séminaire annuel réunissant les collègues des 5 pôles universitaires de l'unité de recherche), Université Paris-Nanterre, 7-8/01/25.

Communication à des colloques et congrès

- P. Légé et P. Gillig, « How to be a Liberal and Defend Inheritance in the 20th Century? The case of Hayek and Mises », 28^{ème} conférence annuelle de l'ESHET (European Society for the History of Economic Thought), Turin, 22-24/05/25.

Journées et séminaires de recherche

- P. Légé, « Trois courtes réflexions sur la notion d'institution en économie politique », plénière du séminaire annuel de l'IDHE.S (réunissant les chercheurs des cinq sites du laboratoire), *Les institutions dans l'IDHE.S*, Université Paris-Nanterre, 07/01/25.

- P. Légé et P. Gillig, « Les impensés de Hayek et Mises sur l'héritage », Journée d'études *Pensées économiques européennes de l'héritage au XX^e siècle*, 05/06/25, BETA, Strasbourg.

Vulgarisation de la recherche

Interventions parlées

- 8^{èmes} Rencontres IRES-ISST: « Travailler mieux », ISST, Bourg-La-Reine, 19 septembre 2025. Session 1 – En entreprise.

Marc LORIOL

Publications

Chapitre d'ouvrages

- Marc Lorient and Hajar Jerdioui, 2025, "Chapter 6: How Work Shapes Language and Language Shapes Work: Comparison Between Four Professions in Morocco and France", in Stéphanie Cassilde and Adeline Gilson (Editors), *International Perspectives on Language and Work. Analysing the Impact of Mutual Influences*, Springer Nature Switzerland, pp. 93-110.

- Marc Lorient, 2025, Le sens du travail comme construction collective. Un point de vue sociologique, dans *Le sens au travail : regards croisés en sciences humaines et sociales* (Caroline Arnoux-Nicolas, dir.), Dunod, pp. 75-97.

Communications

Colloques et congrès (France/International)

Communication à des colloques et congrès

- Lorient Marc, Conférencier invité pour la conférence « Une approche sociologique des organisations culturelles » dans le cadre du SITEM - Salon international des musées, des lieux de culture et de tourisme, au Carrousel du Louvre le 25 mars 2025.

- Loriol Marc, Conférencier invité pour une intervention sur le thème « La QVCT est-elle toujours la clé du bien-être au travail ? » colloque annuel de l'ACMS (Association de Coordination Médicale en Santé au Travail), le 25 juin 2025 à Paris.
- Loriol Marc, Conférencier invité pour une intervention sur le « le sens au travail comme construction collective », pour le Service Social du Travail de la Région Nord (SSTRN), le 18/09/2025 à Marcq en Baroeul.
- Loriol Marc, Présentation introductive et animation de deux ateliers : « Prévenir, protéger, accompagner les agents de la fonction publique face aux violences » et « Les nombreux déterminants de la santé mentale : autant de leviers pour (re) donner du sens au travail dans la fonction publique », le 21/10/2025, au Ministère de l'Économie et des Finances à Paris.
- Conférencier invité au colloque international "Collecter la mémoire" - écomusée de l'Avesnois, université de Charleroi, intervention sur « recueillir des récits de vie pour faire une histoire du rapport au travail », à Fourmies le 21/11/25

Communications à de journées et à des séminaires de recherche

- Loriol Marc, Conférence sur « Recueillir, créer et transmettre des récits de vie pour construire une identité culturelle » dans le cadre du Certificat « Mémoire de l'entreprise », Université Paris-Dauphine, le 5 février 2025.
- Loriol Marc, Intervention, au Webinaire du R2QVT : « Le sens du travail comme construction collective », le 18 mars 2025 - en ligne.
- Loriol Marc, Conférence : « Approches sociologiques de la santé au travail par l'organisation et le collectif », dans le cadre de la formation des conseiller de prévention, Services du premier ministre, à l'École Militaire, le 15 avril 2025.
- Loriol Marc, Conférence sur « Le burn-out dans les professions de santé » ; pour la journée annuelle du conseil départemental de l'ordre des sage-femmes du 95, le 10/10/2025 à Taverny.

Vulgarisation de la recherche

Interventions parlées

Films

- 2025 : « Je n'ai pas le temps d'aller mal », par F&D FILMS, participation au documentaire
- 2025 : Participation à 17 petites vidéos tournées pour un fond documentaire interdisciplinaire pour sensibiliser les futurs managers au management du travail, avec l'association Havasu, Lyon.

Nicole MAGGI-GERMAIN

Publications

Revues

Articles dans des revues à comité de lecture

- Nicole MAGGI-GERMAIN, "La création d'un congé pour menstruations incapacitantes : un enjeu d'égalité professionnelle entre les femmes et hommes ?" *Revue trimestrielle de droit du travail Kikan-Rôdôhô*, Japon, mars 2025 (ニコル・マギー＝ジェルマン (翻訳：渋谷美羽) 「月経による就労不能のための休暇の創出：男女の職業平等の論点？」 季刊労働法

Ouvrages

Chapitres d'ouvrage

- Nicole MAGGI-GERMAIN, "Using the Ecological and Digital Transitions to Restructure Groups", in L. Mella Mendez, Silvia Fernández Martínez, Bárbara Torres García (ed.), [*Employment, Training And Lifelong Learning: Comparative Perspectives*](#), Routledge, 325 p., chapter 5, p. 85-113

Communications

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloques et de congrès

- Co-organisation du V^e séminaire international de recherche prédoctorale en droit du travail et de la sécurité sociale, 20-21 nov. 2025, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de l'Université Abdelmalek Essaadi, Tanger (Maroc) – Universités organisatrices : faculté de droit de Valence (Espagne), faculté de droit de l'Université de Lisbonne (Portugal), Université de Séville (Espagne), Université de Milan (Italie), Université pontificale catholique de Sao Paulo (Brésil) - <https://abfp.com.br/cursos/v-seminario-internacional-de-pesquisa-pre-doutoral-em-direito-do-trabalho-e-da-seguranca-social>
- Co-organisation des Rencontres doctorales de l'Université Paris 1, l'Université Adam Mickiewicz (Poznań, Pologne), l'Université de Lorraine et l'Université de la Sarre (Allemagne) le 9 mai 2025 dans le cadre des VII^e Assises franco-polonaises du Droit sur « *Le devoir de vigilance entre droits nationaux et droit de l'Union européenne* », Palais Guftowy, Pologne. Projet réalisé dans le cadre du [Weimar de l'excellence](#), programme financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et mis en œuvre par les ambassades de France en Allemagne et en Pologne.

Communication à des colloques et congrès

- "La creación de un mercado para las transiciones profesionales", Congrès international *El derecho del trabajo ante los desafíos de la transición ecológica justa y el cambio climático*, Univ. De Valencia, 3-4 juillet 2025.
- "Les transformations de l'inspection du travail en France », 5^e congrès mondial du réseau CIELO laboral / Université de Bordeaux (laboratoire Comptrasec – UMR CNRS 5114), « *Vers une reconfiguration du droit social face aux transformations du travail* », Bordeaux, 4-6 juin 2025 ;
- « Due diligence, compliance et responsabilité sociétale des entreprises : de la nécessité de distinguer les catégories » ; « La participation à la construction d'un nouvel "ordre" mondial », VII^e Assises franco-polonaises du Droit sur « *Le devoir de vigilance entre droits nationaux et droit de l'Union européenne* », Palais Guftowy, Pologne.

Valorisation

Activités d'expertise et d'évaluation

Activités d'expertise

« Prévenir l'employeur dès qu'un salarié "est interpellé" pour usage de drogues, une piste crédible ? », TF1 Info, 19 déc. 2025

<https://www.tf1info.fr/vie-pro/verif-prevenir-l-employeur-des-qu-un-salarie-est-interpelle-pour-usage-de-drogues-une-piste-credibile-2413429.html>

« Accords collectifs sur le congé menstruel : "attention à ne pas essentialiser le problème" », ActuEL RH 23 juin 2025

<https://www.actuel-rh.fr/content/accords-collectifs-sur-le-conge-menstruel-attention-ne-pas-essentialiser-le-probleme#>

Inès MEFTAH-HEGEDUS

Publications

Reuves

Articles dans des revues à comité de lecture

- " L'activité partielle dans la métallurgie : plus qu'un rebond, des circonvolutions", RDT, 2025, p. 461.
- "Critique de la garantie d'évolution de rémunération des représentants du personnel ", RS, 2025. p. 65
- "Discrimination syndicale : l'ambivalence de la lutte judiciaire ", RS, 2025, p. 12.

Anne MULLER

Publications

Reuves

Article dans des revues à comité de lecture

- Muller, A., « Editorial. Le transfert des apprentissages », *Savoirs.69. 7-8, 2025.*

Communications

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloque

- Membre du comité d'organisation de la revue *Savoirs, Revue internationale de recherches en éducation et en formation des adultes* : « Journée de la recherche francophone en formation des adultes » - Université Paris Nanterre-3 juillet 2025. Animation de l'atelier « Transformation des expériences en savoirs »
- Participation à l'organisation de la Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles 2026, « Faire expérience ». Cnam Paris, 22-24 avril 2026 : Expertise d'articles de recherche pour communications, animation d'atelier (Nouvelles technologies)

VII-ANNEXES

Annexe 1- Les rencontres IRES-ISST

Annexe 2- Colloque Directives durabilité et vigilance : quelle appropriation par les syndicats français ?

Annexe 3- Programme et présentation de la session

Annexe 4- Programme et présentation de la session

Annexe 5- Programme et présentation de la session

Annexe 6- Programme et présentation de la session

Annexe 7- Programme et présentation de la session

Annexe 8- Plaquette des JDS 2025



Les Français sont parmi les Européens les plus attachés au travail, près de 70% d'entre eux affirmant que le travail est très important. Cependant, pour beaucoup, la vie au travail en France est difficile voire insoutenable, notamment du fait de son intensification.

Quelles solutions face aux défis posés par les difficultés du travail en France, dans un contexte de mutation technologique et de transition écologique. Quelles pistes pour une meilleure qualité du travail et de l'emploi ? Comment améliorer les conditions de travail, alléger les contraintes horaires, au bénéfice de la santé ? Comment répondre aux exigences de sens et de bien-être au travail ? Comment instaurer la démocratie au travail ? Comment changer les modalités d'organisation et de management du travail ? Comment utiliser les nouvelles technologies pour améliorer le travail ? Comment travailler à l'heure du changement climatique et des exigences de la transition écologique ?

Autant de questions travaillées dans l'ouvrage « Travailler mieux », coordonné par Christine Erhel (CNAM-CEET) et Bruno Palier (CEE, Sciences Po) et paru aux Presses universitaires de France. Cet ouvrage qui rassemble 7 contributions de chercheurs et chercheuses dans une perspective pluridisciplinaire s'appuie sur des expériences et des exemples qui ont fait leurs preuves dans les entreprises et dans les politiques publiques, en France mais aussi à l'étranger. Il vise à définir une stratégie de qualité pour toutes et tous, souvent en rupture avec les orientations et pratiques des dernières décennies.

Les 8es Rencontres de l'IRES et de l'ISST, qui se tiendront le 19 septembre 2025 dans les locaux de l'ISST à Bourg-la-Reine, organiseront la discussion autour des questions soulevées dans l'ouvrage « Travailler mieux ». Fidèles à l'esprit des journées organisées en commun depuis plusieurs années, ces rencontres réuniront plusieurs auteurs et autrices qui présenteront leurs contributions. Faire dialoguer différents acteurs permettra de nourrir la réflexion d'éléments empiriques et d'expériences concrètes.

8es Rencontres IRES-ISST: « Travailler mieux », 19 septembre 2025

9:00 Accueil-café

9:20 Mots d'accueil par Aurélie Lesage, présidente du CA de l'ISST, et Anne-Florence Quintin, présidente de l'Ires

9:30 Ouverture : Jean-Michel Denis, Directeur de l'ISST; Frédéric Lerais, Directeur de l'Ires

9:45 Introduction : Christine Erhel (CNAM-CEET), Bruno Palier (CEE, Sciences Po), coordinateurs de l'ouvrage « Travailler mieux », PUF

10:15-11:45 Session 1 – En entreprise

Animation : Philippe Légé, ISST, Université Paris I

Christine Erhel : Améliorer la qualité de l'emploi et du travail : des pratiques d'entreprise à la régulation internationale

Thomas Coutrot et Coralie Perez : Instituer le « mot à dire » sur son travail
Corinne Savart-Debergue (CGT)

Échanges avec la salle

12:00 Buffet

13:30-15:00 Session 2 –Le travail en transitions

Animation : Catherine Vincent (IRES)

Jérôme Gautié et Coralie Perez : Pour une IA au service des travailleurs : dialogue social et engagement des acteurs.

Nathalie Moncel : Travailler mieux au temps de la transition écologique

Nicolas Blanc (CFE-CGC)

Échanges avec la salle

15:30-17:00: Session 3 –question de management ?

Animation : Jean-Michel Denis (ISST)

Laurent Cappelletti : Comment améliorer durablement le management à la française ?

Anne Rodier: Pourquoi les dirigeants d'entreprise devraient s'intéresser à la recherche sur le travail? Maroussia Krawec (CFDT)

Échanges avec la salle

17:00 Conclusion



DIRECTIVES DURABILITÉ ET VIGILANCE : QUELLE APPROPRIATION PAR LES SYNDICATS



Sous la direction scientifique d'Arnaud Casado
et Baptiste Delmas

Mardi 2 décembre 2025 - 9h à 17h
ISST – 16 boulevard Carnot, Bourg-la-Reine

Colloque gratuit. Places limitées.

Inscription : inscription.isst@univ-paris1.fr

Programme

Matinée – Quelle réception et utilisation des normes par les acteurs syndicaux en France ?

8h45 – Accueil des participants

9h15 – Introduction – **Où en est-on du paquet Omnibus ?** *A. Casado et B. Delmas*

9h45 – Table ronde et échanges avec la salle menés par A. Casado : **La réception des directives CSRD et CS3D : Le point de vue national et confédéral.**

Fabienne Rouchy (CGT)

Fabien Guimbretière, (CFDT)

Romain Lasserre, (FO)

11h – Pause-café

11h15 – Table ronde et échanges avec la salle menés par B. Delmas : **La réception des directives CSRD et CS3D : Le point de vue des fédérations et des syndicats d'entreprise.**

Rachel Beauséjour (CGT)

Alexis Khodalitsky (CFE-CGC)

Rémi Bourguignon, (Université Paris-Est Créteil), Directeur scientifique de la Chaire Transformation et Régulation de la Relation de Travail

12h30 – Déjeuner libre

Après-midi – Quelle réception et utilisation des normes par les acteurs syndicaux en-dehors de la France ?

Première partie : Constats

14h : **Introduction aux enjeux internationaux** *A. Casado et B. Delmas*

14h10 : **Le devoir de vigilance vu depuis le Sénégal**, *Elimane Diouf*, (secrétaire général de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal)

14h30 – **Le devoir de vigilance vu depuis le Pakistan et l'Equateur**, *Riccardo Fornasari*, (MCF Université Paris Dauphine)

14h50 – **Le point de vue Italien**. *Ornella Cilona* (CGIL), *Silva Borelli* (U. Ferrara)

15h 10 – Echanges avec la salle

15h 25- Pause

Deuxième partie : Synergies ?

15h40 - **L'OIT et les chaînes de valeur**. *Cyril Cosme* (Directeur BIT France)

16h10 - **L'adhésion des syndicats aux objectifs de durabilité**, *Maddy Gilbert* (CFE-CGC)

16h40 – **Les synergies syndicales européenne**, *Mathilde Frapart* (CFDT)

17h – Echanges avec la salle

17h15 – **Conclusion** - *Sophie Robin-Olivier, Etienne Pataut*, (Université Paris 1).

ANNEXE 3 – Stage FO Face aux tensions géopolitiques, préserver le modèle social



Face aux tensions géopolitiques, préserver le modèle social Stage CGT-FO – 23 au 25 septembre 2025

Responsables du stage : Philippe LÉGÉ (ISST – Université Paris 1) et Yannis BEN LALLI (FO)

	Lundi 22 septembre 2025	Mardi 23 septembre 2025	Mercredi 24 septembre 2025	Jeudi 25 septembre 2025	Vendredi 26 septembre 2025
09 h 00		<p>Présentation de l'ISST, déroulé du stage et tour de table</p> <p>Rachele BARION (FO) Yannis BEN LALLI (FO) Philippe LÉGÉ (ISST, Univ. Paris 1)</p> <p>Atelier de lecture autour d'un extrait de l'ouvrage d'A. Orain, <i>Le monde confisqué, Essai sur le capitalisme de la finitude</i>, 2025, Flammarion.</p>	<p>Restriction budgétaires et état des services publics</p> <p>Manon LAURENT, docteure en sociologie et en science politique, (collectif « Nos Services Publics »)</p>	<p>Dépenses sociales et dépenses militaires du 19^e au 21^e siècles</p> <p>Philippe LÉGÉ Économiste (ISST, Univ. Paris 1)</p>	
12 h 30					
14h		<p>L'effort de défense peut-il contribuer à la réindustrialisation ?</p> <p>Jean BELIN Economiste (Univ. de Bordeaux)</p>	<p>Le financement des retraites : quel choix de société ?</p> <p>Henri STERDYNIAK Economiste (OFCE)</p>	<p>Bilan de la session</p> <p>FIN 15 H</p>	
17 h 00		<p>17h00-17h30 Réappropriations syndicales</p>	<p>17h00-17h30 Réappropriations syndicales</p>		

ANNEXE 4 – Stage CGT-Politique familiale



Responsables du stage : Jean-Michel Denis et Philippe Légé (ISST – Université Paris I) et Joel Raffard (CGT)

	Lundi 3	Mardi 4	Mercredi 5	Jeudi 6	Vendredi 7
09 h 00	Présentation de l'ISST, de la session et tour de table Jean-Michel Denis et Ph. Légé (ISST, Univ. Paris 1) Travail de groupe sur une Convention d'Objectifs et de Gestion entre la branche famille et l'Etat	L'évolution des normes familiales Jean-Michel Denis (ISST - Université Paris 1)	Origines et fondements du système des prestations et évolution jusqu'en 2025 (première partie) Antoine Math (IRES)	Le secteur marchand de la petite enfance François-Xavier Devetter (IRES)	Qu'est-ce que nous avons appris ? Discussion collective et rédaction d'un texte de synthèse
12 h 30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h	Système de prestations sociales et fiscalité des ménages Philippe Légé (ISST - Univ. Paris 1)	Les familles monoparentales Oriane Lanseman (Université de Lille)	Origines et fondements du système des prestations et évolution jusqu'en 2025 (seconde partie) Antoine Math (IRES)	Action sociale des CAF Frédérique Leprince (membre du Conseil de la famille du HCFEA)	Bilan de la session FIN 15 H
17 h 00-17h30	<i>Qu'est-ce que j'ai appris ?</i>	<i>Qu'est-ce que j'ai appris ?</i>	Denis Gravouil (bureau confédéral de la CGT)	<i>Qu'est-ce que j'ai appris ?</i>	

ANNEXE 5 – Stage CFDT-Intelligence artificielle et relations de travail



STAGE CFDT INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET RELATIONS DE TRAVAIL

Christophe Vigneau (Univ. Paris 1 - ISST), Florian Pipard (CFDT-IREFE)
Date 17/18 novembre 2025

	Lundi 17 Novembre	Mardi 18 Novembre
9h	L'utilisation de l'IA dans la gestion du personnel Quentin GENISSEL, Université Paris Dauphine-PSL	Management algorithmique et droit à l'autodétermination informationnelle des travailleurs Abel GOUTTENOIRE
12 h 30		
14h	L'encadrement juridique de l'IA dans l'entreprise et le rôle de la CNIL Eric DELISLE CNIL	La place du dialogue social dans l'encadrement de l'IA dans les entreprises Charles PARMENTIER Secrétaire Confédéral CFDT en charge des transformations du travail
17 h 30		

ANNEXE 6 – Stage CFE-CGC-La mobilisation des droits fondamentaux dans le contentieux du travail



Stage conseillers prud'hommes CFE-CGC

La mobilisation des droits fondamentaux dans le contentieux du travail

Lundi et mardi 24 et 25 mars 2025

Responsable universitaire : Laetitia Driguez (Université Paris 1-SSST) – Responsable syndical : Marc-Antoine Marcantoni (CFE-CGC)

Lundi 24 mars 2025	Mardi 25 mars 2025
9h Accueil des stagiaires et présentations 9h30 Sources, diversité et justiciabilité des droits fondamentaux <i>Laetitia Driguez</i> (ISST)	9h Limitation des droits fondamentaux, conciliation entre les droits : le juge face au contrôle de proportionnalité <i>Laetitia Driguez</i> (ISST)
14h La liberté d'expression au travail Cas pratique <i>Laetitia Driguez</i> (ISST) Fin 17 h	14h Quelles actions dans l'entreprise, quel recours au juge en cas d'atteinte aux droits fondamentaux ? <i>Laetitia Driguez</i> (ISST) 16h30 Bilan du stage Fin 17 h

ANNEXE 7- Stage FO-Transformations numériques et stratégies des entreprises

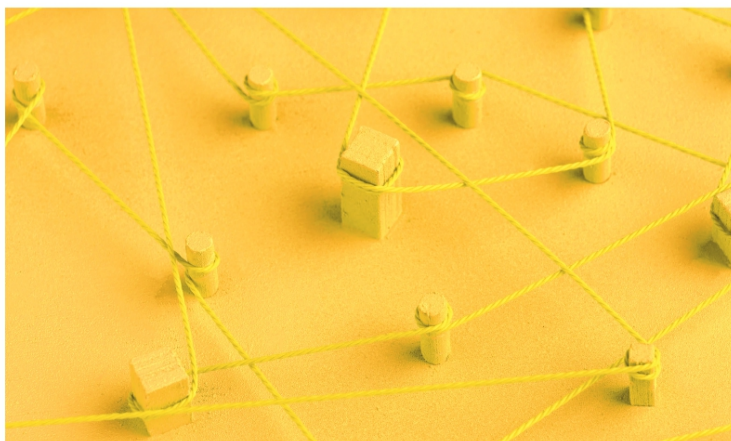


Stage CGT-FO « Transformations numériques et stratégies des entreprises » du 24 au 28 mars 2025

Responsables du stage : Philippe LÉGÉ et Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I), Romain LASSERRE, Diane PAUL, Maria FLORES et Cassandra KEDI (CGT-FO)

	Lundi 24 mars 2025	Mardi 25 mars 2025	Mercredi 26 mars 2025	Jeudi 27 mars 2025	Vendredi 28 mars 2025
9h	<p>Présentation de l'I.S.S.T. et de la session</p> <hr/> <p>Tour de table et échanges avec les stagiaires</p> <p>Philippe LÉGÉ Nicole MAGGI-GERMAIN Cassandra KEDI</p>	<p>L'utilisation des algorithmes par les entreprises</p> <p>Nicole MAGGI-GERMAIN Juriste (I.S.S.T.)</p>	<p>L'IA dans les accords collectifs</p> <p>Nathalie GREENAN Économiste (Cnam, Lirsa et CEET ; CNRS, TEPP)</p> <p>Silvia NAPOLITANO Économiste (ESIEE Paris – Université Gustave Eiffel)</p>	<p>Lecture de documents comptables</p> <p>Sylvie VERCLEYEN (Cabinet Legrand)</p>	<p>Intervention confédérale</p> <p>Branislav RUGANI Secrétaire confédéral</p>
12 h 30					
14h	<p>L'IA et la question de l'emploi</p> <p>Philippe LÉGÉ Économiste (I.S.S.T.)</p>	<p>Travaux de groupe</p> <p>Philippe LÉGÉ Nicole MAGGI-GERMAIN Diane PAUL et Maria FLORES</p>	<p>La protection des données personnelles au sein de l'entreprise</p> <p>Éric DELISLE, Chef du service de l'emploi, des solidarités, du sport et de l'habitat de la CNIL</p>	<p>SUITE</p> <p>Travaux de groupe</p> <p>Sylvie VERCLEYEN</p>	<p>Bilan de la session</p> <p style="text-align: center;">FIN 15 H 00</p>
17 h 30					

ANNEXE 8 – Plaquette des JDS 2025



Journées de Droit Social

2025

Destinées aux conseillers prud'hommes des organisations syndicales qui souhaitent actualiser et approfondir leurs connaissances en matière de droit du travail national et européen, ces journées se veulent un temps d'échange, de discussion et de réflexion sur l'état et l'évolution du droit social et du contentieux prud'homal. Elles prennent la forme d'un cycle annuel de huit séminaires intersyndicaux d'une journée.

isst.pantheonsorbonne.fr

Harcèlement

Cette journée portera sur l'actualité du contentieux de harcèlement moral et de harcèlement sexuel, ainsi que sur la qualification d'agissement sexiste. Il s'agira de faire le point sur les différentes évolutions relatives à la qualification et au régime juridique du harcèlement. Nous insisterons également sur la place du harcèlement parmi les autres risques psychosociaux et sur l'impact de l'organisation du travail sur le phénomène.

Licenciement économique

Le licenciement constitue un acte unilatéral, prérogative de l'employeur, qui entraîne la résiliation du contrat de travail. Quant au motif économique, le Code du travail le définit comme celui non inhérent à la personne du salarié. Il peut ainsi résulter d'un ensemble de causes qui ne se limitent pas aux difficultés économiques rencontrées par l'entreprise. La journée permettra de dresser un état des lieux du droit, et notamment de la jurisprudence, concernant non seulement la caractérisation du motif économique mais également les obligations qui s'imposent en amont à l'employeur, telles que l'obligation d'adaptation ou la recherche de reclassement.

Procédures collectives

Alors que le nombre de défaillances d'entreprises est remonté à son niveau pré-covid, les conseils de prud'hommes risquent d'être confrontés à un nombre croissant de contentieux opposant salariés et entreprises en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire, ou salariés et AGS. Quels sont les litiges qui relèvent de la compétence des conseils de prud'hommes ? Quels sont les droits des salariés dans le redressement ou la liquidation judiciaires ? Quel est le rôle de l'administrateur judiciaire, du mandataire judiciaire, de l'AGS ? La journée aura pour objectif de répondre à toutes ces questions.

Droit disciplinaire

Composante du lien juridique de subordination, le pouvoir de sanctionner fait toujours l'objet d'une jurisprudence nourrie. La journée d'étude fera le point non seulement sur les évolutions récentes de la jurisprudence quant aux notions de fautes et sanction, mais encore quant à la procédure disciplinaire. Une attention sera également apportée aux contentieux de l'annulation des sanctions disciplinaires. Centrée sur le droit disciplinaire, la journée n'évoquera cependant pas la question du licenciement disciplinaire.



Répartition des compétences

Le contentieux social est par essence éclaté... et pas seulement d'un point de vue territorial. Afin de faire valoir ses droits, le salarié peut être amené à saisir tant le conseil des prud'hommes que le Pôle social, du tribunal judiciaire, le tribunal administratif, le tribunal correctionnel;

sa demande peut être portée au fond ou en référé. En outre, il existe des compétences d'attribution dont certaines sont susceptibles de bousculer les prérogatives traditionnelles de quelques juridictions. La répartition des compétences entre les juridictions ou à l'intérieur de celles-ci pouvant être source de complexité pour les demandeurs, la journée s'évertuera à donner non seulement une carte du contentieux social, mais également une boussole pour mieux orienter les actions.

Le droit du travail à l'épreuve de la diversité des formes de travail

L'entreprise regroupe aujourd'hui une communauté de travail souvent éclatée où se côtoient des salariés, des intérimaires et des travailleurs indépendants. Les modes d'organisation du travail remettent en question la place du salariat par le recours à l'auto-entrepreneuriat, le prêt de main-d'œuvre ou le portage salarial. Cette diversité des formes de mise au travail impose très souvent au juge de procéder à un travail de qualification de la relation de travail afin de restituer, en droit, la véritable nature de la relation travail. La journée sera l'occasion de revenir sur la question des critères du contrat de travail et de leur mise en œuvre dans le contentieux prud'homal.

Droits fondamentaux

Les relations du travail sont aujourd'hui pénétrées par les droits fondamentaux qui ramènent aux valeurs les plus essentielles d'un ordre juridique et ainsi de la société qu'il régit. Cette catégorie de normes revêt des contours évolutifs dont il est nécessaire de pouvoir identifier la portée dans les relations de travail comme dans le contentieux prud'homal. La journée sera également l'occasion d'examiner le régime des droits fondamentaux et donc le mode opératoire que doit emprunter le juge prud'homal pour les faire respecter.

Autonomie au travail

L'utilisation, par les entreprises, de nouveaux outils basés sur les algorithmes, tant pour l'évaluation des salariés ou leur accès à des formations que dans le cadre de la politique de santé au travail mise en place par l'employeur ou encore pour développer l'intrapreneuriat et, ce faisant, des modes de sélection interne à l'entreprise, contribuent à transformer les relations de travail en responsabilisant le salarié et en individualisant les relations de travail

PROGRAMMATION 2025

20 mars 2025
10 avril 2025
22 mai 2025
19 juin 2025
18 septembre 2025
16 octobre 2025
20 novembre 2025
11 décembre 2025

HORAIRES

De 9h30 à 17h
Accueil des participants à partir de 9h

CONTACTS

FO

Ghislaine Ferreira
gferreira@force-ouvriere.fr

CGT

Fabrice Ore
f.ore@cgt.fr

CFDT

Jacques Toutain
jactoutain@me.com

CFE-CGC

Marc-Antoine Marcantoni
mamarcantoni@outlook.fr

CONTACTS

**Coordination des Journées de Droit
Social et responsable administratif:**
Catherine di-Costanzo
catherine.di-costanzo@univ-paris1.fr
01 89 68 45 89

Ingénieure d'études:
Adeline Gubler
adeline.gubler@univ-paris1.fr
01 89 68 45 86



Institut des Sciences Sociales du Travail
16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-la-Reine

isst.panthéonsorbonne.fr

TABLE DES MATIERES

I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST	6
1) UN INSTITUT DU TRAVAIL AU SEIN DU RESEAU DES INSTITUTS	6
2) UNE DOUBLE MISSION : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE	8
II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.E.S. ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.	12
1. LA DIVERSITE DES THEMES TRAITES DANS LES SESSIONS DE FORMATION	13
2. L'APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE	19
3. LES SESSIONS DE FORMATION DES FORMATEURS/TRICES	19
4. LES JOURNEES DE DROIT SOCIAL (JDS)	20
III- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIETS D'ÎLE DE FRANCE	21
IV- LA VIE DE L'ISST	29
1- <i>Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST</i>	29
2- <i>Le personnel administratif de l'ISST</i>	31
V- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST	32
VI- PUBLICATIONS ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DES ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S	36
VII- ANNEXES	48